

Rapport de vote 2024

Février 2025

Sommaire

1. Présentation de la politique de vote d'Amundi	03
2. Processus de vote d'Amundi	04
3. Points clés de la campagne de vote 2024	06
4. Principaux résultats de la campagne Amundi : Focus sur nos actions de vote liées à la gouvernance	07
5. Principaux résultats de la campagne Amundi : Focus sur nos actions de vote liées au climat et à l'environnement	13
6. Principaux résultats de la campagne Amundi : Focus sur nos actions de vote liées aux questions sociales	16
7. Responsabilisation du conseil d'administration	20
8. Votes sur les résolutions d'actionnaires	22
9. Co-dépôt de résolutions d'actionnaires	25
10. Statut 2024 des études de cas du rapport 2023	26
11. Statistiques de vote Amundi 2024	28

1. Présentation de la politique de vote d'Amundi

Amundi considère l'exercice des droits de vote des investisseurs comme un élément central de son rôle d'investisseur responsable. Notre politique de vote reflète notre analyse holistique de toutes les questions susceptibles d'influencer la création de valeur à long terme, y compris les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Amundi assume sa responsabilité d'investisseur en votant aux assemblées générales (AG) conformément à sa politique de vote globale. Cette politique est revue annuellement et rendue publique.¹

De bonnes pratiques de gouvernance sont fondamentales pour la protection des intérêts des actionnaires minoritaires. L'exercice des droits de vote lors des AG est essentiel pour exprimer une opinion sur les principales orientations d'une entreprise.

L'environnement réglementaire, culturel ou économique dans lequel évolue une entreprise peut être déterminant pour certains de ses choix, notamment dans les domaines sociétaux. Amundi a défini un socle commun universel pour sa politique de vote, fondé sur les principes fondamentaux de

gouvernance et les droits des actionnaires qu'elle souhaite voir appliqués et respectés au niveau mondial. Amundi exerce sa responsabilité de bonne gestion pour le compte de ses clients sur les cinq continents. La mise en œuvre de la politique de vote est adaptée à chacun de ces contextes locaux. Nos décisions sont toujours prises dans l'intérêt de nos clients, en soutenant la création de valeur durable à long terme. Pour ce faire, Amundi considère le contexte de chaque entreprise de manière pragmatique afin de s'assurer de l'efficacité de ses décisions de vote.

La stratégie de vote d'Amundi repose sur une approche intégrée des entreprises. L'évaluation d'une entreprise passe nécessairement par l'examen des questions de responsabilité sociétale et de développement durable, comme des questions de gouvernance. Seule une compréhension globale de la société qui dépasse les aspects purement financiers pour intégrer l'ensemble des risques et opportunités, en particulier ceux liés aux critères ESG, permet d'évaluer la valeur intrinsèque et la performance économique à long terme d'une entreprise.

Champ d'application de la politique de vote – Exercice de nos droits de vote

L'exercice des droits de vote lors des AG s'inscrit dans la stratégie d'investissement responsable et nous permet d'encourager les sociétés détenues dans nos portefeuilles à évoluer vers un modèle d'affaires durable, inclusif et à faible émission de carbone. Notre objectif est d'exercer tous nos droits de vote dans chaque fonds ayant délégué les droits de vote à Amundi.

En 2024, le périmètre de vote était constitué de 10 593 assemblées votables de 7 736 sociétés². Amundi a voté sur toutes les participations pour lesquelles il était économiquement viable de le faire, ce qui représentait 99 % du total des actifs votables sous la responsabilité d'Amundi (soit **10 515 assemblées votées de 7 703 sociétés**, contre 10 357 assemblées votées de 7 751 sociétés en 2023).³ Les statistiques de vote complètes pour l'année 2024 sont fournies dans la section *Statistiques de vote Amundi 2024* de ce rapport.

L'exercice des droits de vote est généralement limité aux participations en actions ; Amundi cherche à exercer les droits de vote pour toutes les positions en actions pour lesquelles elle contrôle les droits de vote (voir la politique de vote 2024 pour plus d'informations). La politique de vote s'applique donc à tous les fonds gérés par Amundi pour lesquels une délégation de vote a été reçue. De même, les droits de vote sont exercés pour la totalité des actions détenues au moment de l'AG, sauf instruction contraire du client ou sauf si le temps d'immobilisation demandé par le marché ou le dépositaire risque de léser le porteur en entravant la marge de manœuvre nécessaire au gérant. Exceptionnellement, nous pourrions ne pas être en mesure d'assurer un vote effectif pour tout ou partie des actions détenues.

1. <https://about.amundi.com/esg-documentation>

2. Les assemblées générales de fonds ne sont pas incluses dans les statistiques fournies dans ce rapport.

3. Veuillez noter que les droits de vote sont exercés pour les titres détenus dans le portefeuille au moment de l'AG. Les titres prêtés à la date d'enregistrement ne peuvent pas être votés. La décision de rappeler les actions est prise au cas par cas.

Lorsque la gestion d'un portefeuille d'actions est confiée à un gestionnaire externe, ce dernier peut exercer les droits de vote associés, conformément au contrat de délégation. Les clients ayant des mandats distincts peuvent exiger que nous appliquions leur propre politique de vote ou décider de conserver l'autorité de vote.

Nous pensons que la transparence de notre approche du vote est essentielle : le détail des votes d'Amundi est disponible sur son [site internet](#). Chaque vote étant divulgué 30 jours après l'assemblée générale.

2. Processus de vote d'Amundi

2.1 L'équipe Vote et Gouvernance d'entreprise d'Amundi

Amundi a centralisé l'exercice des droits de vote au sein de l'équipe Vote et Gouvernance d'entreprise qui exerce les droits de vote pour le compte de ses filiales, de ses fonds et de l'ensemble de ses clients délégataires. En 2024, l'équipe Vote et Gouvernance d'entreprise d'Amundi était composée de huit spécialistes qui ont analysé les résolutions et organisé le dialogue continu qu'Amundi souhaite mener avec les sociétés avant et après les AG dans le but de :

- être un investisseur responsable en exerçant ses droits de vote au nom de ses clients, en suivant une politique de vote claire et accessible au public, qui encourage une gouvernance et une responsabilisation fortes des conseils d'administration et des équipes de direction sur les questions environnementales et sociales ;
- encourager l'adoption des meilleures pratiques de gouvernance par un dialogue continu avec les sociétés avant et après les AG. Les sociétés

peuvent ainsi partager leurs points de vue. Nos efforts d'engagement comprennent notamment des discussions directes avec les émetteurs pour communiquer nos attentes et les éléments clés de notre politique de vote ;

- saisir l'occasion de sensibiliser les membres des conseils d'administration aux défis et aux opportunités que la transition vers une économie durable, inclusive, saine et bas carbone pourrait représenter pour la réussite commerciale à long terme des entreprises, à la nécessité pour elles de les gérer au niveau du conseil d'administration et de rendre des comptes à leurs parties prenantes et, en premier lieu, à leurs investisseurs.

Le travail effectué par l'équipe Vote et Gouvernance d'entreprise fait partie intégrante de l'effort d'engagement global d'Amundi et est fondé sur la politique de vote.

2.2 Comment Amundi utilise les agences de conseil en vote

Les décisions de vote d'Amundi sont prises conformément à sa politique de vote. Pour ce faire, l'équipe Vote et Gouvernance d'entreprise d'Amundi fait appel aux services de différents prestataires externes. Plus précisément, Amundi utilise une plateforme ISS (ProxyExchange) pour suivre ses positions et envoyer ses instructions de vote. Amundi s'appuie sur les analyses d'ISS, Glass Lewis et Proxinvest pour identifier plus efficacement les résolutions problématiques des prochaines AG, tout en conservant une indépendance totale dans l'appréciation et la décision finale. ISS fournit également des recommandations de vote

personnalisées basées sur la politique de vote d'Amundi. Une telle approche permet à l'équipe Vote et Gouvernance d'entreprise de prendre des décisions de vote éclairées, en tenant compte des différents points de vue, du dialogue que l'équipe entretient avec les sociétés, ainsi que des connaissances des experts internes, dont l'équipe ESG. Tous les votes sont effectués via la plateforme de vote ProxyExchange, conformément à la politique de vote d'Amundi et à certaines politiques de vote personnalisées établies pour des mandats de clients spécifiques.

2.3 Politique sur les prêts de titres

Les droits de vote sont exercés pour les titres détenus en portefeuille au moment de l'AG. Pour exercer ces droits, lorsque Amundi procède à des prêts de titres, les titres prêtés peuvent être rappelés, sous réserve des lois locales, des contraintes techniques et de l'intérêt de l'AG. La décision de rappeler les titres repose sur une évaluation qualitative tenant

compte de la nature de la/des résolution(s), le nombre de votes dont dispose Amundi, et/ou les conséquences potentielles du vote. Pour les fonds labellisés ISR, les actions sont systématiquement rappelées pour tous les émetteurs plusieurs jours avant la date d'enregistrement de l'AG (« *record date* ») afin de conserver les droits de vote.

2.4 Conflit d'intérêts

Dans le cadre de l'exercice des droits de vote de ses organismes de placement collectif (OPC), Amundi peut être confrontée à des situations susceptibles de donner lieu à des conflits d'intérêts.

Des mesures de prévention et de gestion de ce risque ont donc été mises en place. La première mesure préventive est la définition et la publication de la politique de vote validée par les organes de direction des sociétés de gestion du groupe.

La seconde mesure consiste à soumettre au Comité de vote, pour validation préalable à l'AG, les propositions de vote de résolutions relatives à une liste préétablie de sociétés cotées sensibles en raison de leurs liens avec Amundi.

Ces sociétés cotées sensibles, pour lesquelles un « conflit d'intérêts » potentiel a été préalablement identifié, sont définies comme suit :

1. les émetteurs contrôlant Amundi ou détenus par Amundi,
2. les émetteurs partenaires d'Amundi,
3. les émetteurs avec lesquels Amundi partage un mandataire/responsable dirigeant,
4. les émetteurs figurant parmi les clients les plus importants d'Amundi.

En plus de ces émetteurs préalablement identifiés, l'équipe Vote et Gouvernance d'entreprise soumet également au Comité de vote toute AG pour laquelle un conflit d'intérêts potentiel a été identifié au cours de l'analyse des résolutions.

Étude de cas 1 : Vote en cas de risque de conflit d'intérêts

Région : **Europe**
Secteur : **Banques**

Contexte : Courant 2024, le Comité de vote a été invité à confirmer une proposition de décision de vote au nom des clients d'Amundi au sein d'une société financière qui est un distributeur des produits d'Amundi.

Action de vote : Sur la base de l'examen de l'ordre du jour de l'AG 2024, l'équipe Vote et Gouvernance d'entreprise était préoccupée par la résolution relative à la rémunération des dirigeants. En particulier, le montant accordé au PDG a été jugé excessif par rapport à un groupe de pairs de sociétés européennes similaires. En outre, la transparence concernant la valeur de la rémunération fondée sur des actions a été jugée insuffisante. Pour ces raisons, l'équipe Vote et Gouvernance d'entreprise a recommandé un vote contre le rapport de rémunération ainsi que la politique de rémunération.

Le Comité de vote a confirmé cette décision de vote, malgré l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

2.5 Définition des votes significatifs

Amundi identifie comme *votes significatifs* :

- les résolutions d'actionnaires relatives aux questions de développement durable (environnement, climat, droits du travail, droits de l'homme, etc.) ;
- les résolutions de type « *Say on Climate* ».

Conformément à la directive européenne concernant les droits des actionnaires (SRD II), Amundi doit fournir des explications sur ces votes. La liste complète des votes significatifs et les justifications des décisions de vote sont présentées dans une annexe distincte de ce rapport.

3. Points clés de la campagne de vote 2024

3.1 Perspectives régionales

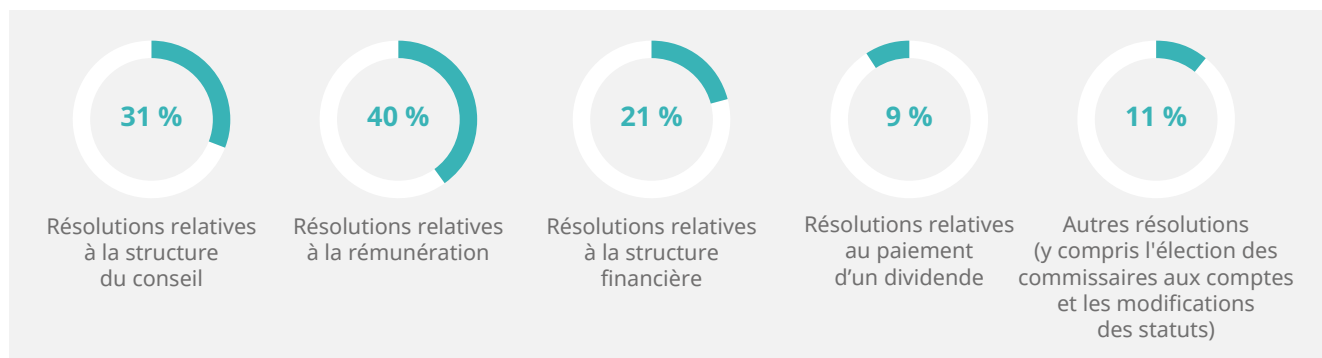
Continents	% des assemblées votées (2024)	Nombre d'assemblées votées (2024)
Afrique	100 %	70
Amériques	99 %	2 198
Asie	99 %	6 035
Europe	99 %	2 034
Océanie	100 %	178
Monde	99 %	10 515

Source : Amundi Asset Management

La direction des sociétés exprime généralement son opinion par le biais de recommandations sur la manière dont les actionnaires devraient voter sur chaque point de l'ordre du jour. Le taux d'opposition d'Amundi aux recommandations de la direction s'élève à **26 % de l'ensemble des votes**⁴ (contre 24 % en 2023).

3.2 Aperçu thématique

Pourcentage de votes « contre la direction » pour chaque catégorie :



3.2 Adéquation des votes 2024 avec la politique de vote

Toutes les décisions de vote sont basées sur la politique d'Amundi et suivent cette dernière, qui offre un arbre de décision, afin d'assurer la cohérence des décisions tout en permettant néanmoins une approche pragmatique pour prendre en compte le contexte de chaque société. Si l'intention de vote n'est pas conforme à notre politique de vote en raison de circonstances particulières, elle est examinée par le Comité de vote pour décision.

4. Cette donnée n'inclut pas les résolutions pour lesquelles le conseil n'a pas donné de recommandation de vote.

4. Principaux résultats de la campagne d'Amundi : Focus sur nos actions de vote liées à la gouvernance

4.1 Cumul des fonctions de président et de directeur général (PDG)

Amundi privilégie la séparation des fonctions de président et de directeur général, en assurant une répartition claire des responsabilités afin d'améliorer le contrôle et l'obligation de rendre compte.

Lorsque cette séparation n'existe pas, la nomination d'un administrateur référent indépendant solide, doté de responsabilités définies, devrait contrebalancer les pouvoirs cumulés du président-directeur général.

Courant 2024, nous avons exprimé nos inquiétudes concernant le cumul des fonctions sans administrateur référent indépendant en votant contre 341 réélections de présidents-directeurs généraux dans le monde (contre 352 en 2023), dont 175 aux États-Unis. Dans ces cas, Amundi peut également s'opposer à la réélection des membres du comité de nomination, qui, selon nous, devraient être tenus responsables de l'insuffisance des mesures visant à contrebalancer le cumul des fonctions.

Étude de cas 2 : Améliorer les pratiques dans une structure historiquement combinée président-directeur général

Région : **États-Unis**

Secteur : **Commerce de détail spécialisé**

Contexte : Amundi a voté lors de l'AG 2024 d'un détaillant et distributeur américain de premier plan de pièces et d'accessoires automobiles, présent au Mexique et au Brésil.

Historiquement, la société cumulait les fonctions de président et de directeur général, une structure que certains investisseurs, dont Amundi, trouvaient problématique en raison de la concentration d'un pouvoir substantiel dans les mains d'un seul individu. Par conséquent, nous avons toujours voté contre ce cumul des fonctions lors des AG précédentes.

Dialogue avec la société : En 2023, nous avons fait part, dans un email à la société, de notre décision de nous opposer à la réélection du président-directeur général, expliquant la nécessité d'une séparation ou, à tout le moins, d'un poste solide d'administrateur référent indépendant doté de fonctions distinctes.

À notre grande satisfaction, la société nous a contactés quelques mois plus tard, ayant finalement décidé de séparer les fonctions de président et de directeur général. Lors de l'AG de 2024, ces fonctions étaient officiellement séparées, répondant ainsi à une préoccupation majeure des investisseurs.

Action de vote : Nous avons voté en faveur de l'ancien président-directeur général, aujourd'hui président du conseil, du nouveau directeur général et de l'administrateur référent indépendant.

Résultats du vote : Toutes les élections du conseil d'administration ont reçu l'appui d'au moins 90 % des actionnaires.

4.2 Indépendance

Amundi attend des conseils d'administration qu'ils soient composés d'un ensemble diversifié de membres, avec un nombre suffisant de membres indépendants, combinant des compétences, des expériences et des expertises variées : cette diversité améliore la prise de décision en introduisant un éventail plus large de perspectives au sein du conseil, en réduisant le risque de « pensée unique » et en garantissant des débats entre membres bien informés.

Afin d'assurer l'indépendance de pensée et le contrôle efficace du processus d'information financière, Amundi a renforcé sa politique de vote en 2024 en vue de définir des attentes plus élevées

pour les comités d'audit, en exigeant qu'au moins deux tiers de leurs membres soient indépendants, soit une augmentation par rapport au seuil précédent de 50 %, qui reste applicable aux comités de nomination et de rémunération. Ce changement souligne l'importance du rôle de contrôle du comité d'audit qui exige objectivité et impartialité, comme le soulignent les règlements et les codes de gouvernance d'entreprise de plusieurs pays, dont la France, le Royaume-Uni ou la Suisse. Au cours de la saison de votes 2024, nous nous sommes opposés à 11 % (comme en 2023) des résolutions relatives à la structure du conseil en raison de préoccupations liées à l'indépendance et à 2 % en raison de l'indépendance du comité d'audit en particulier.

Étude de cas 3 : Vote sur l'indépendance du comité d'audit d'une société allemande

Région : **Allemagne**

Secteur : **Matériaux de construction**

Contexte : Amundi devait voter lors de l'AG 2024 d'une société de matériaux de construction en Allemagne.

Dialogue avec la société : Au moment de l'AG, le comité d'audit de la société n'était composé que de 50 % de membres du conseil de surveillance indépendants élus par des actionnaires.

Amundi a informé la société de sa décision de s'opposer à la réélection de deux membres du comité d'audit jugés non indépendants en raison de leurs affiliations avec la société, l'un étant un ancien directeur général devenu président à la suite d'une courte période en dehors de la société (cooling-off) de 2 ans, et l'autre un actionnaire significatif.

La société a informé Amundi après la clôture du vote qu'à l'issue de l'AG 2024, le conseil de surveillance veillera à l'indépendance de la majorité des « représentants des actionnaires » au sein du comité d'audit et de tous les autres comités. De plus, la société a fait remarquer que les changements prévus se traduiraient par un niveau d'indépendance de deux tiers pour le comité d'audit.

Action de vote : En accord avec notre politique qui inclut un niveau d'exigence plus élevé en ce qui concerne l'indépendance du comité d'audit, Amundi a voté contre la réélection de deux membres non indépendants du comité d'audit de la société. Nous surveillerons de près les pratiques de la société à cet égard, particulièrement à la lumière de ses commentaires et de son engagement à renforcer l'indépendance globale des comités du conseil.

Résultats du vote : L'ancien PDG de la société a reçu l'appui de 70 % des actionnaires contre 85 % pour l'actionnaire significatif.

4.3 Cumul excessif de mandats

Pour Amundi, le temps consacré par les membres du conseil d'administration est essentiel à une gouvernance efficace. Le cumul excessif de mandats, c'est-à-dire le fait pour des administrateurs de siéger à trop de conseils, parfois en plus d'un poste de direction, et la faible participation aux réunions sont des problèmes courants qui peuvent limiter la capacité des membres du conseil à apporter une contribution significative. Ces dernières années, l'influence des standards internationaux de gouvernance a accru l'attention portée à ces questions dans toute l'Asie, favorisant une plus grande transparence et le respect volontaire des

bonnes pratiques internationales (par exemple, Hong Kong, Singapour et le Japon). Reflétant cette tendance, la bourse de Hong Kong (HKEX) a émis en juin 2024 une série de propositions visant à modifier le code de gouvernance d'entreprise et les règles de cotation connexes, notamment un plafond de six sièges au conseil pour les administrateurs non exécutifs indépendants (INED) et une limite de neuf ans par mandat au conseil. Comme en 2023, Amundi s'est opposée à 5 % des réélections en raison de préoccupations liées au cumul excessif de mandats.

Étude de cas 4 : Vote contre un membre du conseil d'administration d'une société indienne de matériaux cumulant trop de mandats

Région : **Indie**

Secteur : **Métaux et mines**

Contexte : Lors de l'AG 2024 d'une société indienne d'aluminium, Amundi devait voter sur les élections du conseil d'administration, y compris son président.

Dialogue avec la société : Pendant plusieurs années consécutives, Amundi a voté contre la nomination de membres non exécutifs indépendants du conseil d'administration de la société pour des raisons de cumul excessif de mandats. En 2023, Amundi s'est opposé à la réélection d'un administrateur qui, selon la société, détenait un total de 6 mandats d'administrateur. La société a affirmé que ce chiffre était conforme à la réglementation financière applicable aux sociétés cotées indiennes, qui fixait un maximum de 7 mandats d'administrateur pour les membres du conseil d'administration des sociétés cotées.

Lors de l'AG 2024, nous avons informé la société de notre décision de nous opposer à la réélection du président du conseil d'administration qui détenait un total de 9 mandats d'administrateur, dont 8 en qualité de président. Il convient de noter que plusieurs des sociétés dans lesquelles le candidat exerçait la fonction de président avaient des liens capitalistiques. Bien qu'Amundi reconnaisse que siéger à des conseils d'administration au sein d'un même groupe puisse, dans certaines circonstances, nécessiter moins de temps et que cela puisse faire partie des responsabilités d'un président ou d'un dirigeant, dans ce cas, nous avons constaté que le candidat avait assisté à moins de 75 % des réunions de la société au cours de l'année, sans fournir d'explication satisfaisante. Cette situation a suscité des préoccupations quant au fait que les nombreux engagements du candidat au sein de conseils aient pu entraver sa capacité à assumer efficacement ses responsabilités.

Action de vote : En conséquence, nous avons voté contre la réélection du candidat.

Résultats du vote : Le président du conseil a été réélu, mais le pourcentage non négligeable de votes contre (23 %) traduit un niveau de préoccupation important chez les actionnaires concernant le cumul excessif de mandats et le temps disponible pour le bon exercice du rôle de président.

4.4 Structure financière et allocation du capital

Dividendes

Nous sommes convaincus qu'une politique de dividendes doit équilibrer le besoin de rémunération en espèces des actionnaires et la nécessité de préserver la solidité financière de la société, ainsi que les intérêts à long terme des salariés. Cette approche est essentielle pour favoriser la croissance future des bénéficiaires et faciliter les investissements dans la transition environnementale. Après deux années stables, l'opposition aux résolutions liées

aux dividendes a connu une légère hausse, passant à environ 9 % après un pic de 15 % en 2021, en raison de la crise du COVID-19. Nos décisions de vote sont fondées principalement sur la situation financière de la société au fil du temps, en portant une attention particulière au ratio de distribution et à son effet sur les KPI financiers, tels que, entre autres, la génération de flux de trésorerie, l'effet de levier et les bénéficiaires.

Étude de cas 5 : Vote sur l'allocation du capital

Région : **Espagne**

Secteur : **Compagnies de gaz**

Contexte : En 2024, Amundi a entamé un dialogue avec une société espagnole qui développe, exploite et entretient des infrastructures gazières au niveau mondial en vue de discuter de sa politique de dividende et de mieux comprendre si cette dernière reflétait une approche durable et responsable en matière d'allocation du capital.

Dialogue avec la société : Amundi dialogue régulièrement avec la société sur différentes questions de gouvernance. Cette année, Amundi a fait part de ses préoccupations concernant le niveau élevé des paiements de dividendes par rapport au niveau d'endettement de la société. Par conséquent, nous avons abordé cette question lors d'une réunion afin de mieux comprendre son approche. La société a présenté les ajustements importants qu'elle apportera à sa politique de dividendes pour la période 2024-2026. Plus précisément, la société distribuera 1 EUR par action à ses actionnaires au cours des trois prochaines années, soit une réduction de 42,5 % par rapport au paiement précédemment proposé. Cette décision stratégique a pour but de soutenir la mise en œuvre d'un plan d'investissement ambitieux axé sur les infrastructures d'hydrogène visant à positionner la société comme un leader dans la transition vers des solutions énergétiques durables.

Action de vote : À la lumière de nos discussions et de la politique de dividendes révisée de la société, Amundi a approuvé sa nouvelle approche et a voté en faveur de la résolution sur les dividendes lors de l'AG 2024.

Résultats du vote : Résolution sur l'affectation des revenus et des dividendes – POUR : 96,43 %.

Gros plan sur l'allocation du capital et le programme « Corporate Value-up » de la Corée du Sud et du Japon

Bien que la Corée du Sud soit la quatrième économie d'Asie, son marché boursier se négocie souvent à des valorisations inférieures à celles de ses homologues internationaux⁵. Ce phénomène, souvent appelé « décote coréenne », découle d'une moindre efficacité de la gestion du capital et de pratiques de gouvernance d'entreprise fragiles, qui sont exacerbées par la domination des

conglomérats familiaux géants (les « chaebols »). Ces conglomérats entretiennent souvent des liens étroits avec le gouvernement, ce qui se traduit par une transparence limitée et une protection insuffisante des droits des actionnaires.

Pour résoudre ce problème, la Commission des services financiers (FSC) de Corée a lancé début 2024 le programme « Corporate Value-Up », fondé sur un cadre juridique souple et des lignes directrices élaborées par la bourse de Corée, afin d'accroître

5. The 'Korea discount': Value stock or value trap? – [CNBC](#)

la valeur des entreprises en échange d'avantages fiscaux. Les principaux éléments du programme reposent sur une meilleure communication des indicateurs clés d'investissement, le renforcement des pratiques de gouvernance, comme l'indépendance accrue du conseil, la séparation des fonctions de président et de directeur général, la diversité de genre et une supervision accrue exercée par le conseil. Il encourage également une collaboration plus poussée avec les investisseurs, en mettant l'accent sur la création de valeur à long terme.

Cette initiative fait écho à des réformes similaires entreprises au Japon, visant à remédier à la sous-évaluation continue des actions. Cela se reflète dans la politique de vote d'Amundi, selon laquelle nous pouvons voter contre des administrateurs spécifiques, souvent les représentants directeurs qui sont tenus responsables de l'utilisation inefficace du capital de la société, en examinant des indicateurs tels que le rendement des capitaux propres (ROE) ou le ratio de dividendes sur capitaux propres (DOE). En conséquence, Amundi a voté contre 365 sociétés japonaises en raison d'une performance insuffisante du ROE et de 4 pour la sous-performance du DOE en 2024.

4.5 Proxy fights

Au cours de la saison de vote 2024, les campagnes d'activisme actionnarial ont continué d'atteindre des niveaux élevés au niveau mondial, avec un nombre stable de sièges remportés par les activistes par rapport à 2023 et une légère augmentation de la proportion de sièges remportés par le biais de règlements amiables plutôt que de *proxy fights* (campagnes d'actionnaires pour nommer un ou plusieurs candidats au conseil) aux États-Unis⁶. L'activisme maintient sa forte dynamique par rapport à 2023 aux États-Unis et au Japon, tandis qu'il faiblit en Europe avec une baisse de 11 % du nombre de sociétés ayant reçu des résolutions d'activistes⁷. La règle de la carte de procuration universelle (Universal Proxy Card, UPC), qui en est à sa deuxième année de mise en œuvre aux États-

Unis, a permis aux actionnaires de voter sur les candidats déposés par chaque partie de manière individuelle (c'est-à-dire de pouvoir soutenir, ou non, des candidats de la liste des activistes et de celle de la direction), ce qui a eu un impact positif sur les accords avec les activistes. En 2022, 50 règlements amiables ont été enregistrés, contre 68 en 2023. À partir de 2024, 65 règlements ont été enregistrés, ce qui indique une tendance qui reste importante.

Amundi analyse les *proxy fights* au cas par cas, en dialoguant à la fois avec les dissidents et les sociétés pour évaluer les propositions et les réponses avant les AG, en tenant compte du bien-fondé des préoccupations soulevées et des qualifications des candidats proposés.

Étude de cas 6 : Vote sur un *proxy fight* aux États-Unis

Région : **États-Unis**

Secteur : **Divertissement**

Contexte : En 2024, une société de divertissement américaine a fait face à un *proxy fight* mené par plusieurs investisseurs activistes axé sur des questions liées à la performance financière, la gouvernance du conseil d'administration, la planification de la succession et la stratégie d'entreprise. Lors de la dernière AG, des investisseurs dissidents ont proposé de remplacer certains membres du conseil d'administration, de procéder à un examen complet de l'orientation stratégique de la société et d'ajuster la rémunération de la direction pour l'aligner davantage sur des indicateurs de performance, le tout dans le but d'améliorer les pratiques de gouvernance et les résultats financiers.

Dialogue avec la société : La société a cherché de manière proactive à dialoguer avec les actionnaires avant son AG 2024. Conformément à nos engagements précédents, la discussion a porté sur la planification de la succession du PDG, la composition et les compétences du conseil ainsi que sur le rappel de nos attentes quant à l'inclusion de critères de performance ESG dans la rémunération des dirigeants.

6. [Tendances et mises à jour de la saison de vote 2024 - Freshfields.](#)

7. [Revue de la saison de vote 2024 - Diligent](#)

Les deux dissidents ont fait des propositions précises pour répondre aux préoccupations concernant les pratiques de gouvernance et la performance financière globale de la société. Un activiste a déposé une contre-proposition contre la réélection de deux candidats au conseil, proposant ses propres candidats, dont l'ancien directeur financier de la société. Entretemps, l'autre activiste a nommé trois candidats pour des postes d'administrateur. À la suite d'une demande d'engagement, Amundi a dialogué avec l'un des activistes afin d'examiner plus en détail leurs propositions.

Action de vote : Sur la base de notre analyse de la stratégie, de la situation financière et des préoccupations de gouvernance, Amundi a décidé de soutenir la liste du conseil pour favoriser la stabilité et laisser au PDG suffisamment de temps pour mettre en œuvre sa nouvelle stratégie.

Résultats du vote : Les candidats de la société ont obtenu le plus de soutien et conservé leurs postes, bloquant les candidats soutenus par les activistes. Néanmoins, 31 % des actionnaires étaient favorables à l'élection d'un représentant des activistes.

Amundi continuera de surveiller le fonctionnement et la composition du conseil de la société, les changements de direction et la planification de la succession du PDG afin de garantir le respect des bonnes pratiques de gouvernance et une transition en douceur. Amundi veillera également à ce que le conseil d'administration supervise correctement les décisions de la direction concernant la performance financière et les initiatives stratégiques de la société.

4.6 Droits des actionnaires

Amundi estime qu'un régime de gouvernance d'entreprise doit protéger et faciliter l'exercice des droits des actionnaires et garantir un traitement équitable de tous les actionnaires, y compris minoritaires et étrangers.

Focus : format de l'AG en Italie

La saison 2024 des assemblées générales des sociétés italiennes de l'indice FTSE MIB a révélé une forte évolution vers les assemblées à huis clos, 28 sociétés sur 34 ayant adopté ce format⁸. Cette approche autorisée par la législation italienne est devenue de plus en plus populaire depuis la pandémie de COVID-19. La récente réglementation italienne DDL Capitali en 2024 renforce cette tendance en autorisant pour une durée indéterminée les assemblées exclusives menées par des représentants par voie de modification des statuts des sociétés.

Au cours du premier semestre 2024, seules quatre sociétés FTSE MIB ont soumis au vote des actionnaires une modification des statuts visant à introduire ce format. Alors que les sociétés affirment que ce format augmente l'efficacité et réduit les coûts, il s'est heurté aux résistances d'actionnaires, dont Amundi (soutien moyen de 14,5 % de la part d'actionnaires non stratégiques⁹) et d'agences de conseil en vote. En effet, ce format de réunion limite la transparence et diminue la capacité des actionnaires à participer directement aux débats et à dialoguer avec la direction et le conseil d'administration, étant donné qu'ils n'ont pas la possibilité de voter en direct ou de suivre les discussions virtuellement. Amundi considère qu'un tel format limite la participation directe des actionnaires et continuera de promouvoir les assemblées « ouvertes » pour garantir les droits des actionnaires.

4.7 Impact du vote sur la gouvernance

En 2024, Amundi a noté les résultats suivants sur les résolutions liées à la gouvernance¹⁰ :

- 1 756 résolutions auxquelles Amundi s'est opposée ont reçu un niveau d'opposition égal ou supérieur à 20 %,
 - dont 123 résolutions rejetées par les actionnaires ;
- 204 résolutions d'actionnaires soutenues par Amundi ont enregistré un niveau de soutien égal ou supérieur à 20%¹¹,
 - dont 108 résolutions d'actionnaires qui ont reçu un soutien majoritaire.

8. [2024 Proxy Season Review: Italy – Sodali & Co](#)

9. Ibidem

10. Sur la base des données fournies par ISS.

11. Seules les résolutions d'actionnaires non routinières contestées ont été incluses.

Tableau : Votes marquants relatifs à gouvernance

Société	Auteur	Résolution	Vote d'Amundi	Raison	Résultats de l'AG 2024
Société A Pays : Pays-Bas Secteur : Équipements électriques	Direction	Autoriser les assemblées sous forme virtuelle uniquement	CONTRE	Amundi privilégie les assemblées hybrides plutôt que les assemblées exclusivement virtuelles qui peuvent priver les actionnaires d'une partie de leurs droits.	80,1 % d'opposition – rejetée
Société B Pays : Chine Secteur : Métaux et mines	Direction	Approuver une convention réglementée	CONTRE	La transaction ne semble pas être dans l'intérêt des actionnaires, car elle comprend un accord de services financiers qui pourrait représenter un risque.	22,8 % d'opposition – adoptée
Société C Pays : Suisse Secteur : Produits chimiques	Direction	Élection d'un membre du conseil	CONTRE	Le candidat détient un nombre excessif de mandats.	41,4 % d'opposition – adoptée
Société D Pays : Corée du Sud Secteur : Produits chimiques	Direction	Élection d'un membre du conseil (en qualité de membre du comité d'audit)	CONTRE	La manière dont ce membre du conseil a exercé ses responsabilités suscitent des inquiétudes, compte tenu de ses antécédents de manquements graves à ses obligations fiduciaires qui soulèvent des doutes quant à sa capacité à agir dans le meilleur intérêt des actionnaires.	37,4 % d'opposition – adoptée

5. Principaux résultats de la campagne d'Amundi : Focus sur nos actions de vote liées au climat et à l'environnement

5.1 Résolutions « Say on Climate » (sur le climat)

Le nombre de résolutions « Say on Climate » (SOC) soumises au vote en 2024 est resté stable par rapport à celui de l'année dernière (29 en 2024 contre 28 en 2023), résolutions provenant du Royaume-Uni (9 résolutions) et de la France (7 résolutions). Aux États-Unis, ces résolutions continuent d'être impopulaires, avec zéro résolution soumise en 2024 pour la quatrième année consécutive, même si le climat restait un sujet récurrent à l'ordre du jour par le biais des résolutions d'actionnaires. En Australie, le « Say on Climate » de Woodside Energy,

une compagnie énergétique, a été le premier Say on Climate à être rejeté, peut-être sans surprise étant donné les 49 % d'opposition enregistrés la fois précédente en 2022. D'autres sociétés semblent apprendre et améliorer leur communication liée au « Say on climate », avec un soutien moyen des actionnaires atteignant 90 %. De même, le soutien d'Amundi à de telles résolutions a légèrement augmenté, passant de 39 % en 2023 à 41 % en 2024.

Tableau : Actions de vote d'Amundi liées aux principales résolutions Say on Climate (SOC)

Société	Résolution	Vote d'Amundi	Raison	Résultats de l'AG 2024
Société A Pays : Royaume-Uni Secteur : Pétrole, gaz et combustibles	Approuver la stratégie de transition énergétique	CONTRE	<p>La société réalise des progrès encourageants par rapport à ses objectifs climatiques, notamment en matière de réduction des émissions liées à ses activités, sans avoir recours à des compensations carbone jusqu'à présent. Cependant, ses ambitions climatiques ayant été légèrement revues à la baisse depuis l'année dernière, nous continuons de considérer que la stratégie n'est pas alignée sur l'Accord de Paris. Nous estimons également que l'introduction d'un objectif de scope 3 pour les produits pétroliers n'est pas suffisante, car ce devrait être le cas pour tous les hydrocarbures. L'abandon des objectifs pour 2035 est également préoccupant. Par conséquent, nous maintenons notre décision de vote, à savoir un vote contre cette résolution liée au climat, et réitérons nos recommandations précédentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - clarifier la contribution attendue de la société au développement de solutions énergétiques à faible émission de carbone ; - réduire la contribution prévue des compensations pour atteindre les objectifs fondamentaux de décarbonisation. <p>Enfin, nous apprécierions une plus grande visibilité sur les montants et les parts des investissements actuels et prévus qui sont respectivement consacrés au développement de nouveaux gisements d'hydrocarbures et à des solutions énergétiques à faible émission de carbone.</p>	22 % d'opposition – adoptée
Société B Pays : Australie Secteur : Pétrole, gaz et combustibles	Approuver le plan d'action pour la transition climatique et le rapport d'avancement 2023	CONTRE	<p>Bien que nous saluions divers éléments de la stratégie de transition énergétique de la société (ambition zéro émission nette, plan d'émissions de scope 3, rapport sur le climat) et reconnaissons que le développement du GNL n'est pas incompatible avec des scénarios bien en dessous de 2 °C, nous encourageons la société à 1) inclure les émissions de scope 3 dans son ambition zéro émission nette, 2) limiter le recours aux compensations carbone pour atteindre les objectifs de réduction et privilégier les améliorations opérationnelles, et 3) envisager davantage d'options rentables pour développer des solutions à faible émission de carbone et réduire considérablement ses émissions, conformément aux scénarios de 1,5 °C.</p>	58,4 % d'opposition – rejetée
Société C Pays : France Secteur : Foncières diversifiées	Approuver le rapport sur l'état d'avancement du plan de transition climatique de la société	POUR	<p>Nous continuons à soutenir leur stratégie, car la société est en bonne voie d'atteindre ses objectifs 2030 (couvrant les trois scopes). La stratégie de la société est assez complète, avec notamment un objectif d'intensité de carbone pour la division développement. En outre, la société dispose d'un plan d'investissement pour atteindre ses objectifs et tient compte de la transition juste dans sa stratégie.</p>	0,7 % d'opposition – adoptée

5.2 Rapport de durabilité et fournisseurs d'assurance tiers

Gros plan sur le rapport RSE en Suisse et en Espagne

La saison de vote 2024 a marqué les premiers votes en Suisse sur l'approbation des rapports de responsabilité sociale des entreprises (RSE) à la suite de la mise en œuvre du code suisse des obligations modifié. Ce code exige que les grandes sociétés cotées en bourse¹² publient des informations non financières supplémentaires sur des aspects ESG importants et soumettent leur rapport de durabilité à l'approbation des actionnaires. La Suisse a rejoint l'Espagne en tant que deuxième pays à exiger le vote des actionnaires sur ces rapports.

Les rapports de durabilité en Suisse ont reçu un très fort soutien de la part des actionnaires au cours de cette première année (96 % de soutien en moyenne pour les 112 résolutions sur lesquelles Amundi a voté). Cela suggère que la plupart des investisseurs considèrent ces votes comme routiniers et non controversés ou qu'ils adoptent une approche attentiste, retardant l'intégration d'exigences spécifiques dans leurs consignes de vote jusqu'à ce qu'ils aient acquis une expérience supplémentaire du marché. En effet, des incertitudes concernant le cadre juridique subsistent : le droit suisse ne précise pas si ces votes sont contraignants ou consultatifs ni si ce rapport doit faire l'objet d'un audit.

12. Définies comme des entreprises de plus de 500 salariés à temps plein et qui dépassent l'un des seuils suivants : un chiffre d'affaires annuel supérieur à 40 millions de CHF ou un bilan total supérieur à 20 millions de CHF.

Par conséquent, les pratiques des entreprises dans ce domaine ont varié jusqu'à présent.

Amundi s'est opposé à plusieurs rapports de durabilité en Espagne et en Suisse lorsque les pratiques ou les rapports ESG des entreprises suscitaient des préoccupations. Dans de tels cas, notre opposition aux rapports de durabilité était cohérente avec les votes contre la réélection ou le quitus des administrateurs. Cette approche a conduit Amundi à s'opposer à 4 % de l'ensemble des rapports de durabilité.

Gros plan sur la certification des rapports de durabilité en France

En décembre 2023, la France est devenue l'un des premiers pays à transposer la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) en droit national, qui entre progressivement en vigueur en fonction de la situation des entreprises. Dans ce cadre, les grandes sociétés cotées sur un marché réglementé

de l'UE¹³ sont tenues de préparer un rapport de durabilité qui sera publié en 2025. Ce rapport doit être certifié par un tiers indépendant désigné par les actionnaires lors de l'AG 2024.

Selon les données d'ISS¹⁴, 95 sociétés de l'indice SBF 120 ont soumis une résolution lors de leur AG 2024 pour désigner un tiers indépendant en vue de la certification de leur rapport de durabilité. Les sociétés avaient la possibilité de nommer un ou deux commissaires aux comptes distincts et 55 % d'entre elles ont opté pour la dernière option. 88 % des sociétés ont notamment choisi leurs auditeurs financiers existants pour ce rôle, mentionnant les synergies potentielles entre les audits financiers et les audits de durabilité. Ces commissaires aux comptes pouvaient être nommés pour une durée maximale de six ans, bien que la plupart des sociétés les aient nommés pour une durée d'un à quatre ans. Le soutien des actionnaires a dépassé 90 % pour la majorité des auditeurs. Amundi a soutenu l'ensemble de ces résolutions.

5.3 Impact du vote sur le climat et l'environnement

Au cours de la saison de vote 2024, Amundi a noté les résultats suivants sur les résolutions liées au climat et à l'environnement¹⁵ :

- 4 résolutions, soumises par des sociétés, auxquelles Amundi s'est opposée, ont reçu un niveau d'opposition égal ou supérieur à 20 %,
 - dont 1 résolution rejetée par les actionnaires ;

- 92 résolutions d'actionnaires soutenues par Amundi ont enregistré un niveau de soutien égal ou supérieur à 20 %,
 - dont 3 ont reçu le soutien de la majorité.

13. Définies par la CSRD comme des entreprises qui répondent à au moins deux des critères suivants : un chiffre d'affaires annuel supérieur à 40 millions d'EUR, un bilan net supérieur à 20 millions d'EUR ou une moyenne de salariés supérieure à 500.

14. 2024 France Proxy Season Review- ISS.

15. Sur la base des données fournies par ISS.

6. Principaux résultats de la campagne d'Amundi : Focus sur nos actions de vote liées aux questions sociales

6.1 Diversité

Amundi est très attentive à la diversité de genre, y compris dans les pays qui ne sont soumis à aucune obligation réglementaire. Nous attendons des entreprises qu'elles fixent des objectifs clairs en matière de représentation équilibrée, favorisent des cultures inclusives et communiquent sur leurs progrès de manière transparente. Des pratiques efficaces doivent garantir l'égalité des chances dans le recrutement, le développement des futurs dirigeants et la composition du conseil d'administration. La diversité de genre au sein des entreprises n'est pas seulement une question de valeur intrinsèque ou d'impératif moral ; comme l'a indiqué l'OCDE, elle « renforce la croissance, la productivité, la compétitivité et la durabilité des économies »¹⁶. En accord avec son engagement à accroître la présence des femmes au sein de la direction, Amundi s'est opposée à 4 % des élections du conseil en 2024 en raison d'une représentation insuffisante des femmes au sein du conseil, un chiffre qui reste stable par rapport à 2023.

En Asie en particulier, les femmes restent extrêmement sous-représentées dans les postes de

direction¹⁷. La réglementation a toutefois contribué à améliorer la diversité de genre : à Hong Kong, les règles de cotation de la HKEX imposaient au moins un administrateur d'un sexe différent d'ici le 31 décembre 2024, interdisant tous les conseils ne présentant aucune diversité. Cette initiative a entraîné une baisse du pourcentage de sociétés cotées dont le conseil d'administration ne présente aucune mixité : en juin 2024, 84 % des émetteurs cotés hongkongais comptaient au moins une femme au sein de leur conseil d'administration, contre 70 % en 2021¹⁸. Au Japon, les progrès réalisés en matière de représentation des femmes sont le fruit d'initiatives émanant du gouvernement, des autorités de réglementation et des investisseurs. Le gouvernement japonais a fixé pour objectif aux conseils des sociétés cotées sur le Prime Market d'atteindre au moins 19 % de diversité de genre dans les conseils d'administration d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030. Au Japon, nous nous sommes opposés à 2,5 % des réélections dans 296 entreprises différentes qui ne répondaient pas à notre critère concernant la présence d'au moins une ou deux femmes pour les grandes sociétés¹⁹, contre 329 entreprises en 2023.



16. [Agir ensemble pour l'égalité des genres](#), OCDE

17. [Prévoir que les femmes occuperont des postes de direction](#) – ONU Femmes

18. [Get on board – time to break barriers and build a better, more inclusive future](#), HKEX

19. Définies comme des entreprises dont la capitalisation boursière est supérieure à 3 milliards d'USD.

Étude de cas 7 : Demander plus de diversité hommes-femmes dans les conseils d'administration des entreprises japonaises

Région : **Japon**

Secteur : **Technologies de l'information**

Contexte : La représentation des femmes dans les postes de direction au Japon reste parmi les plus faibles au monde²⁰. Lors de l'AG 2023 d'une société informatique, Amundi s'est opposé à la réélection des administrateurs représentants (les membres à la tête du Conseil), que nous avons jugés responsables de l'absence de femmes au niveau du conseil. Nous avons informé la société de nos décisions de vote, en exposant clairement nos attentes en matière de diversité de genre. Peu de temps après l'AG et après que le président de la société a failli être écarté par les actionnaires de la société (49 % d'opposition), la société a annoncé son intention de nommer une femme au conseil lors de la réunion de 2024.

Amundi a mené, début 2024, la revue annuelle de sa politique de vote et a décidé de renforcer sa position en matière de diversité de genre au Japon en imposant aux grandes entreprises la présence d'au moins deux administratrices. Cette rigueur accrue avait non seulement pour but d'assurer un meilleur alignement sur le projet de plan du gouvernement japonais publié par le Bureau de l'égalité de genre, qui vise une représentation des femmes de 30 % dans les conseils d'administration des grandes entreprises d'ici 2030, mais aussi à favoriser une plus grande cohérence avec notre approche plus large relative aux marchés développés, dans lesquels chaque genre devrait représenter au moins 33 % du conseil.

Dialogue avec la société : Nous avons communiqué nos décisions de vote à la société, laquelle n'a pas encore répondu à nos attentes.

Action de vote : Bien que le conseil ait proposé l'élection d'une administratrice pour l'AG 2024, ce que nous avons considéré comme une amélioration importante, la composition du conseil ne respectait pas les exigences de notre politique révisée concernant la présence d'au moins deux administratrices. En conséquence, Amundi s'est opposé à la réélection des administrateurs représentants pour la deuxième année consécutive.

Résultats du vote : Les administrateurs représentants ont reçu un taux d'opposition des actionnaires allant de 5 à 9 %, une baisse significative par rapport aux niveaux de 23 % à 49 % observés en 2023. Cela suggère que les investisseurs ont reconnu les efforts de la société pour inclure une femme au conseil d'administration, bien que des progrès supplémentaires soient encore nécessaires pour respecter les meilleures pratiques.

6.2 Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants est restée un sujet controversé au cours de la saison de vote 2024, en raison de l'augmentation des niveaux de rémunération en Europe et en Amérique du Nord, où la rémunération des PDG a atteint des niveaux records²¹, et ce en dépit d'un contexte de difficultés croissantes liées au coût de la vie. Amundi a exprimé des préoccupations quant à l'équité, aux montants payés et à la transparence de ces pratiques de rémunération, ce qui a conduit à un examen minutieux des résolutions relatives

à la rémunération des dirigeants. Malgré ces préoccupations, le soutien global des actionnaires aux résolutions de rémunération s'est élevé en moyenne à 92 % dans les sociétés du S&P 500 et du Russell 3000²² et le nombre de résolutions « *Say on pay* » rejetées a atteint un niveau historiquement bas aux États-Unis. Pourtant, au sein de l'univers de vote d'Amundi, un total de 149 résolutions liées à la rémunération ont été rejetées en 2024, dont 31 aux États-Unis.

20. Why such few women in leadership positions in Japan? – FMI

21. [Investor Stewardship 2024](#) – Diligence Market Intelligence

22. Ibidem

Lors de la saison de vote 2024, Amundi a voté contre 40 % des résolutions relatives à la rémunération des dirigeants, principalement en raison d'une mise à jour de notre politique de vote selon laquelle les critères ESG doivent représenter au moins 10 % de la rémunération variable. Des cas de manque de transparence et des problèmes structurels persistent également. Amundi s'est opposée aux résolutions relatives aux rémunérations pour les raisons suivantes :

- critères ESG ou climat (pour les secteurs concernés) absents ou insuffisants : contre 21 % des résolutions sur rémunération, dont 3 % de votes contre en raison du poids insuffisant des critères ESG ;
- problèmes structurels : contre 19 % de l'ensemble des résolutions liées à la rémunération ;
- manque de transparence : 13 % des résolutions ont été contestés en raison d'une transparence insuffisante ; et
- rémunération excessive : contre 3 % des résolutions liées à la rémunération en 2024.

Amundi a également voté contre les résolutions relatives à la rémunération des dirigeants de 101 sociétés du secteur de l'énergie et des services publics en raison de l'absence de critères de performance liés au climat dans les régimes de rémunération variable de leurs dirigeants. Nous sommes convaincus que les équipes de direction doivent être incitées à atteindre des objectifs de réduction des émissions de carbone.

Gros plan sur les régimes de rémunération hybrides au Royaume-Uni

Plusieurs sociétés cotées au Royaume-Uni ayant un chiffre d'affaire important et opérant aux États-Unis adoptent des régimes dits « hybrides », via l'attribution d'actions gratuites sans critères de performance, en adéquation avec les pratiques du marché américain, en plus d'actions de performance, dans le but d'attirer et de retenir les dirigeants basés aux États-Unis les plus talentueux. Cela alimente le débat actuel sur la compétitivité internationale de la Bourse de Londres et sur l'importance de la rémunération des dirigeants pour garantir qu'elle reste attractive pour les entreprises qui souhaitent s'y coter. Bien qu'Amundi comprenne l'importance d'une rémunération compétitive, nous pensons que les rémunérations accordées dans le cadre d'un mécanisme d'incitation à long terme doivent rester subordonnées à des objectifs de performance. De plus, les augmentations de la rémunération totale,

qui accompagnaient souvent ces régimes hybrides, sont souvent jugées excessives et non conformes aux meilleures pratiques, en particulier en l'absence de justification convaincante. Il est intéressant de noter que les politiques de rémunération des sociétés du FTSE les plus contestées sont celles qui cherchaient à introduire un « régime hybride ».

Critères ESG et climat dans la rémunération

En 2024, Amundi a renforcé les attentes en matière de critères ESG et climat dans la rémunération des dirigeants. Nous attendons désormais d'un critère ESG qu'il représente au moins 10 % de la rémunération variable, dans le cadre de bonus ou d'incitations à long terme. Les critères doivent être alignés sur la stratégie interne de l'entreprise plutôt que sur un KPI externe tel que l'inclusion dans un indice ou les notations ESG. Ces critères doivent également être quantifiables et communiqués de manière transparente. Pour les entreprises opérant dans des secteurs fortement exposés au changement climatique, un critère spécifique lié au climat doit figurer parmi les mesures de rémunération variables. Au moins l'un des indicateurs doit porter sur la réduction de l'empreinte carbone globale de l'entreprise, conformément aux objectifs stratégiques et aux attentes spécifiques au secteur. Par ailleurs, Amundi encourage vivement les émetteurs à inclure un critère relatif aux investissements (capex ou R&D) liés aux solutions bas carbone.

Il est à noter que l'intégration de mesures ESG dans la rémunération variable des dirigeants est plus répandue en Europe qu'en Amérique du Nord. En 2023, 70 % des rémunérations variables des dirigeants en Europe comprenaient des indicateurs ESG, contre 39 % en Amérique du Nord²³. En Europe, cette tendance est principalement due aux attentes des investisseurs et des autorités de réglementation qui encouragent des pratiques de rémunération plus responsables. Par conséquent, les sociétés adoptent de plus en plus de stratégies ESG globales et intègrent des cadres de durabilité solides, ce qui conduit à une intégration plus mature des considérations ESG dans leur activité et à l'amélioration des processus de reporting.

23. D'après les données d'ISS 2024.

Étude de cas 8 : Demander l'intégration d'indicateurs climatiques dans la rémunération variable des dirigeants

Région : **États-Unis**
Secteur: **Matériaux**

Contexte : Depuis deux ans, Amundi échange avec une société américaine de matériaux sur l'absence d'indicateurs climatiques dans ses plans de rémunération variable. La société, intervenant dans la production et l'exploration d'or ainsi que de cuivre, d'argent, de zinc et de plomb, opère dans un secteur fortement exposé aux risques climatiques. Conformément à notre politique de vote, nous attendons des entreprises de ces secteurs qu'elles intègrent des critères liés au climat dans leurs mesures de rémunération variable. Idéalement, ces critères devraient porter sur la réduction de l'empreinte carbone globale conformément aux objectifs stratégiques de la société et être cohérents avec le secteur.

Dialogue avec la société : En 2023, Amundi a informé la société qu'elle avait voté contre le rapport de rémunération compte tenu de l'absence d'indicateur climat dans la rémunération des dirigeants. En mars 2024, en amont de l'AG, Amundi s'est entretenue par téléphone avec les représentants de la société pour discuter de cette question. La société a révélé qu'elle révisait sa politique de rémunération et qu'elle inclurait désormais un critère climat, spécifiquement lié à la réduction des émissions de carbone de scope 1 et 2, dans son plan d'incitation à long terme.

Action de vote : À la lumière de ces évolutions, nous avons décidé de ne pas nous opposer à la résolution relative à la rémunération des dirigeants lors de l'AG 2024.

Résultats du vote : Le rapport de rémunération a été soutenu par 92,6 % des votes. Amundi continuera de surveiller la mise en œuvre et la communication d'informations en ce qui concerne ces critères, afin de vérifier leur alignement sur les meilleures pratiques.

Tableau : Votes marquants relatifs à la rémunération des dirigeants

Société	Auteur de la résolution	Résolution	Vote d'Amundi	Raison	Résultats de l'AG 2024
Société A Pays : Royaume-Uni Secteur : Fournitures et équipements de soins de santé	Direction	Approuver le rapport de rémunération	CONTRE	Rémunération excessive des dirigeants (augmentation excessive de la rémunération)	43,2 % d'opposition – adoptée
Société B Pays : Pays-Bas Secteur : Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	Direction	Approuver le rapport de rémunération	CONTRE	Communication d'informations insuffisante pour évaluer l'adéquation de la rémunération des dirigeants	65,9 % d'opposition – rejetée

6.3 Impact du vote sur les thématiques sociales

Au cours de la saison de vote 2024, Amundi a noté les résultats suivants sur les résolutions d'actionnaires à caractère social (y compris les résolutions sur la rémunération des dirigeants)²⁴:

- 834 résolutions auxquelles Amundi s'est opposée ont reçu un niveau d'opposition égal ou supérieur à 20 %,
 - dont 112 ont été rejetés par les actionnaires ;
- 70 résolutions d'actionnaires soutenues par Amundi ont enregistré un niveau de soutien égal ou supérieur à 20 %,
 - aucune résolution ayant obtenu un soutien majoritaire.

24. D'après les données fournies par l'ISS.

7. Responsabilisation du conseil d'administration

En 2024, Amundi a continué de mettre un fort accent sur la responsabilité et la réactivité du conseil, en s'opposant à la décharge et à la réélection de certains administrateurs en raison des conséquences de leurs décisions et de la mauvaise gestion de questions essentielles, telles que la persistance de pratiques de rémunération inadéquates, des honoraires excessifs non liés à l'audit, un manque de diversité, une réponse insuffisante à la dissidence des actionnaires et des pratiques environnementales et sociales en retard. Cette approche permet à Amundi de faire remonter les préoccupations, lorsque les améliorations et/ou l'engagement sont jugés insuffisants. Amundi vote généralement contre les administrateurs ayant siégé au moins 2 ans au conseil, car les

administrateurs nouvellement nommés ne sont pas tenus responsables des décisions prises avant leur nomination.

La responsabilisation du conseil d'administration est devenue le principal moteur de nos votes contre les élections du conseil et la décharge de la direction ; c'est pourquoi nous avons voté contre 17 % résolutions liées à la structure du conseil. Pour les entreprises considérées comme sous-performantes sur le plan ESG, notre approche du vote peut consister à s'opposer à la décharge et/ou à la réélection d'un ou de plusieurs administrateurs, en fonction de la gravité et de la nature des préoccupations identifiées.



7.1 Responsabilité du conseil d'administration en matière de climat et d'environnement






Amundi considère que le conseil devrait être tenu responsable de la mauvaise gestion environnementale ou du manque de supervision au sein de l'entreprise, ainsi que des controverses environnementales associées à ses activités. À ce titre, Amundi a voté contre la décharge ou la réélection de 2 044 administrateurs dans 336 sociétés distinctes, tous secteurs confondus, en raison de préoccupations environnementales telles que l'impact sur la déforestation, les lacunes de

leurs politiques sur le charbon, une communication inadéquate ou l'insuffisance de leurs objectifs de réduction des émissions de carbone.

Dans les secteurs de l'énergie et des services publics, Amundi s'est opposée à la réélection de 632 administrateurs (sur 2 786) dans 125 sociétés (sur 406 sociétés avec des élections du conseil) en raison de préoccupations concernant leur stratégie de durabilité.

Tableau : Exemples d'entreprises sous-performantes sur le plan environnemental – mise à jour des cas présentés pour 2023


Société	Controverse environnementale en 2023 et vote	Situation en 2024	Actions en 2024	Résultats de l'AG 2024
Société A Pays : États-Unis Secteur : Produits ménagers	<ul style="list-style-type: none"> - Préoccupations concernant les objectifs de réduction de la déforestation et de la pollution plastique qui sont en retrait par rapport aux pairs. - Vote contre le président du comité d'audit 		<ul style="list-style-type: none"> - Amundi a échangé sur les questions de déforestation et de production de plastique, mais les résultats ont été insuffisants. - Vote contre le président du comité d'audit pour la deuxième année consécutive. Nous avons expliqué nos décisions de vote à la société. - Nous surveillerons les progrès réalisés en 2025 	3,7 % d'opposition – adoptée
Société B Pays : États-Unis Secteur : Pétrole, gaz et combustibles	<ul style="list-style-type: none"> - Préoccupations concernant le manque d'engagement à sortir progressivement du charbon conformément à l'Accord de Paris. - Vote contre le président du conseil. 		<ul style="list-style-type: none"> - Amundi a échangé avec l'émetteur sur sa sortie du charbon, mais les résultats ont été jugés insuffisants. - Vote contre le président du conseil pour la deuxième année consécutive. - Nous surveillerons les progrès réalisés en 2025 	2,5 % d'opposition – adoptée




Société C Pays : Royaume-Uni Secteur : Assurance	<ul style="list-style-type: none"> - Préoccupations concernant l'absence d'objectifs intermédiaires (c'est-à-dire jusqu'en 2038) pour réduire ses émissions alors que la société est l'un des principaux émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre. - Vote contre tous les membres du conseil 		<ul style="list-style-type: none"> - Amundi a échangé avec l'émetteur sur sa transition vers une économie bas carbone, mais les résultats ont été jugés insuffisants. - Vote contre toutes les réélections d'administrateurs. Nous avons expliqué nos décisions de vote à la société. - Nous surveillerons les progrès réalisés en 2025 	1,9 à 15,8 % d'opposition - toutes les résolutions ont été adoptées
Société D Pays : Chine Secteur : Banques	<ul style="list-style-type: none"> - Préoccupations concernant le manque d'engagement à sortir du charbon conformément à l'Accord de Paris. - Vote contre un membre du comité d'audit 		<ul style="list-style-type: none"> - Amundi a échangé avec la société sur sa transition vers une économie bas carbone, mais les résultats ont été jugés insuffisants. - Vote contre un membre du comité d'audit pour la deuxième année consécutive. Nous avons expliqué nos décisions de vote à la société. - Nous surveillerons les progrès réalisés en 2025 	1,3 % d'opposition - adoptée
Société E Pays : États-Unis Secteur : Boissons	<ul style="list-style-type: none"> - Préoccupations liées aux performances en matière de plastique et d'emballages, comme le montre l'audit des marques 2022, une initiative scientifique participative qui consiste à recenser et à documenter les marques présentes sur les déchets plastiques afin d'identifier les entreprises responsables de la pollution plastique. - Vote contre le PDG de la société et les autres membres candidats à la réélection. 		<ul style="list-style-type: none"> - Amundi a échangé sur la déforestation et la production plastique, mais les résultats ont été jugés insuffisants - En 2024, nos votes contre les membres du conseil étaient liés à des préoccupations concernant non seulement le plastique, mais aussi l'eau. - Vote contre le président du comité d'audit. Nous avons expliqué nos décisions de vote à la société. - Nous surveillerons les progrès réalisés en 2025 	2,1 % d'opposition - adoptée
Société F Pays : Hong Kong Secteur : Distribution de gaz	<ul style="list-style-type: none"> - Préoccupations concernant le manque d'alignement sur la politique d'Amundi relative à l'abandon du charbon thermique. - Vote contre le président, le PDG et un autre membre du conseil candidat à la réélection. 		<ul style="list-style-type: none"> - La société n'a pas répondu à nos demandes concernant l'abandon progressif du charbon, ni au courrier expliquant nos décisions de vote. - Vote contre le président du conseil d'administration et la réélection du seul membre du comité d'audit soumis au vote. - Nous surveillerons les progrès réalisés en 2025 	Président : 22,9 % d'opposition - adoptée Membre du comité d'audit : 12,2 % d'opposition - adoptée
Société G Pays : Japon Secteur : Assurance	<ul style="list-style-type: none"> - Préoccupations concernant le manque d'engagement à sortir du charbon conformément à l'Accord de Paris. - Vote contre la réélection des représentants du conseil. 		<ul style="list-style-type: none"> - Amundi a engagé le dialogue avec la société au sujet de l'abandon progressif du charbon, mais les résultats ont été insuffisants. - Vote contre les administrateurs représentants. 	8,5 à 33,1 % d'opposition - toutes les propositions ont été adoptées

7.2 Responsabilité du conseil d'administration à l'égard des questions sociales

Amundi s'est opposée à la décharge ou à la réélection de 834 administrateurs dans 143 entreprises en raison de préoccupations concernant leurs pratiques sociales, notamment sur des sujets tels que la santé et la sécurité, les droits de l'homme, le salaire minimum vital, les conditions de travail et la diversité de genre.

Tableau : Exemples d'entreprises sous-performantes en matière sociale – mise à jour des cas présentés sur 2023

Société	Controverse sociale en 2023 et vote	Situation en 2024	Actions en 2024	Résultats de l'AG 2024
Société A Pays : Hong Kong Secteur : Conglomérats industriels	<ul style="list-style-type: none"> - La société a été identifiée comme ayant un taux élevé d'accidents mortels. - Vote contre le président du comité d'audit 		<ul style="list-style-type: none"> - Le niveau d'accidents mortels a baissé. - Aucun vote contre des administrateurs pour cette raison 	N/A

Société B Pays : Mexique Secteur : Métaux et mines	<ul style="list-style-type: none"> - Signalée pour de graves controverses sociales, la société n'a pas répondu aux demandes de dialogue. - Vote contre la décharge du conseil - Vote contre les réélections groupées 	 <ul style="list-style-type: none"> - Amundi a engagé le dialogue avec la société sur les questions sociales identifiées en 2023. - Vote contre la décharge du conseil d'administration et les réélections groupées. Nous avons expliqué à la société nos décisions de vote. - Nous suivons les progrès réalisés en 2025. 	1,2 à 16,9 % d'opposition - toutes les propositions ont été adoptées
Société C Pays : Danemark Secteur : Fournitures et équipements de soins de santé	<ul style="list-style-type: none"> - Faible diversité de genre au sein de la direction par rapport à l'ensemble du personnel. - Abstention concernant l'élection du président du conseil. 	 <ul style="list-style-type: none"> - Le niveau de diversité de genre au sein de l'équipe de direction a augmenté. - Aucun vote contre un administrateur pour cette raison. 	N/A
Société D Pays : États-Unis Secteur : Médias et services interactifs	<ul style="list-style-type: none"> - La société n'a pas répondu aux demandes de dialogue d'Amundi et a fait régulièrement l'objet de poursuites judiciaires et de controverses liées à son comportement sur le marché et à la confidentialité des données. - Vote contre le président du conseil. 	 <ul style="list-style-type: none"> - Amundi a échangé avec la société sur les questions sociales identifiées en 2023. - Vote contre la décharge du conseil et les réélections groupées. Nous avons expliqué nos décisions de vote à la société. - Nous suivons les progrès réalisés en 2025. 	Non divulgués. Résolutions adoptées

8. Votes sur les résolutions d'actionnaires

Le vote sur les résolutions des actionnaires est décidé au cas par cas, sur la base d'une analyse interne rigoureuse. L'équipe Vote et Gouvernance d'entreprise d'Amundi travaille en collaboration

avec les analystes Recherche ESG d'Amundi afin de bénéficier de leur expertise spécifique pour examiner chaque résolution d'actionnaires sur des thématiques environnementales et sociales.

8.1 Résolutions d'actionnaires relatives à la gouvernance

La saison de vote 2024 a reflété une dynamique contrastée pour les résolutions relatives à la gouvernance. Si le nombre de résolutions soumises au vote a diminué par rapport à 2023, celles qui ont été votées ont obtenu un soutien moyen nettement plus élevé des actionnaires²⁵. Parmi les résolutions relatives à la gouvernance soutenues par Amundi, 38 ont finalement été approuvées par la majorité des actionnaires. Amundi soutient et vote généralement en faveur des résolutions relatives à la gouvernance qui visent à renforcer les droits des actionnaires et à améliorer la structure de gouvernance d'entreprise. Il s'agit notamment :

- des résolutions visant à adopter des seuils de vote à la majorité simple, qui étaient les plus nombreuses. En 2024, Amundi a voté 38 de ces résolutions (contre 13 en 2023). En moyenne, ces résolutions ont reçu le soutien de 70 % des actionnaires (contre 57 % en 2023) et ont remplacé « la nomination d'un président indépendant » comme sujet le plus courant des résolutions d'actionnaire²⁶. Cela démontre la demande généralisée des actionnaires en faveur de la suppression de la règle du vote à la majorité

qualifiée, qui peut entraver la prise de décision.

- Résolutions demandant le droit pour les actionnaires de convoquer une assemblée extraordinaire. En 2024, Amundi a voté sur 26 de ces résolutions (contre 37 en 2023). Bien que moins de résolutions aient été déposées, le soutien moyen des actionnaires est passé à 43 % (contre 32 % en 2023)²⁷, ce qui souligne un fort soutien en faveur des mécanismes permettant aux actionnaires d'aborder des questions urgentes en dehors des assemblées annuelles.
- Résolutions demandant le droit des actionnaires d'agir par consentement écrit. Ce droit permet aux actionnaires de soulever des questions et de demander un vote en dehors du cycle des assemblées annuelles : Amundi a voté sur 7 de ces résolutions en 2024, mais toutes ont finalement été rejetées malgré le fait que 4 résolutions aient reçu plus de 40 % de soutien.

Ces tendances indiquent une mobilisation croissante des actionnaires sur des questions clés de gouvernance, notamment en ce qui concerne les seuils de vote et le renforcement des droits des actionnaires.

25. 2024 Proxy Season Review: Corporate Resilience in a Polarized Landscape

26. Ibidem

27. Ibidem

Tableau : Exemples choisis de résolutions d'actionnaires relatives à la gouvernance aux États-Unis

Société	Auteur de la résolution	Résolution	Vote d'Amundi	Raison	Résultats de l'AG 2024
Société A Pays : États-Unis Secteur : Outils et services en sciences de la vie	Actionnaire	Adopter le vote à la majorité simple	POUR	Cette résolution améliorerait la structure de gouvernance d'entreprise de la société.	96,6 % de soutien – adoptée
Société B Pays : États-Unis Secteur : Biotechnologie	Actionnaire	Réduire le seuil de participation requis pour que les actionnaires puissent convoquer une assemblée extraordinaire.	POUR	Cette résolution améliorerait la structure de gouvernance d'entreprise de la société.	72,3 % de soutien – adoptée
Société C Pays : États-Unis Secteur : Assurance	Actionnaire	Accorder le droit d'agir par consentement écrit	POUR	Cette résolution améliorerait les droits des actionnaires.	48,1 % de soutien – rejetée
Société D Pays : États-Unis Secteur : Commerce de détail spécialisé	Actionnaire	Demander un président indépendant du conseil	POUR	Cette résolution améliorerait la structure de gouvernance d'entreprise de la société.	40,5 % de soutien – rejetée

8.2 Résolutions d'actionnaires relatives au climat et à l'environnement

La saison de vote 2024 a démontré une attention soutenue aux résolutions d'actionnaires liées au climat. Le nombre de résolutions environnementales sur lesquelles Amundi a voté est passé de 263 en 2023 à 271 en 2024, dont nous avons soutenu 82 %. Nous restons déterminés à soutenir les résolutions d'actionnaires liées au climat qui entraînent des changements significatifs et améliorent la transparence. À cet égard, Amundi a soutenu des résolutions telles que :

- des résolutions sur la fixation d'objectifs d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Leur nombre a légèrement baissé par rapport à 2023 : Amundi a voté 34 de ces résolutions en 2024 (contre 41 en 2023) ;
- des résolutions liées aux rapports sur le changement climatique, qui ont également été prépondérantes même si leur nombre a diminué

par rapport à l'année dernière avec 16 résolutions (contre 36 en 2023) ;

- des résolutions demandant plus de transparence sur les contributions politiques et les activités de lobbying des entreprises, qui sont restées fréquentes (56 contre 52 en 2023) ;
- des résolutions liées aux activités de lobbying sur le changement climatique avec 12 résolutions (contre 10 en 2023). Une étape importante a été franchie au Japon, où une résolution liée au climat chez Nippon Steel visant à modifier les statuts de la société pour exiger la publication de rapports sur le lobbying climatique de l'entreprise a reçu 27,4 % de soutien (le plus haut niveau de soutien jamais enregistré pour une résolution environnementale au Japon). Ce résultat représente un progrès notable dans la promotion de la responsabilité environnementale dans la région.

Tableau : Votes marquants relatifs aux questions climatiques et environnementales

Société	Auteur de la résolution	Résolution	Vote d'Amundi	Raison	Résultats de l'AG 2024
Société A Pays : Japon Secteur : Métaux et mines	Actionnaire	Modifier les statuts pour rendre compte des activités de lobbying climatique de l'entreprise	POUR	Une transparence accrue autour des activités de lobbying de la société fournirait aux investisseurs les informations nécessaires pour mieux évaluer les risques que celles-ci présentent et s'assurer qu'elles sont compatibles avec les objectifs déclarés.	27,8 % d'opposition – rejetée

Société B Pays : Suède Secteur : Commerce de détail spécialisé	Actionnaire	Approuver une politique de tolérance zéro à l'égard des déchets textiles en 2025	CONTRE	La résolution est très restrictive et ses auteurs n'ont fourni aucune justification à l'appui de leur demande.	La résolution a été rejetée (résultats non communiqués)
Société C Pays : États-Unis Secteur : Pétrole, gaz et combustible	Actionnaire	Réexaminer les incitations salariales des dirigeants pour la réduction des émissions de GES	POUR	L'engagement demandé par la résolution serait utile aux actionnaires pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.	40,6 % de soutien – rejetée

8.3 Résolutions d'actionnaires à caractère social

La saison de vote 2024 a démontré une attention soutenue aux résolutions d'actionnaires à caractère social. En soutenant 81 % des résolutions d'actionnaires liées aux questions sociales, Amundi a maintenu son ferme engagement à soutenir les résolutions d'actionnaires en matière sociale, de santé et de droits de l'homme qui entraînent des changements significatifs et améliorent la transparence, telles que les résolutions sur les questions suivantes :

- questions liées à la diversité : la saison de vote 2024 a mis en évidence une plus grande attention portée aux questions liées à la diversité, y compris la diversité sur le lieu de travail et au sein du conseil, ainsi que sur la transparence concernant l'égalité des chances en matière d'emploi (EEO-1). Amundi a voté sur 13 de ces résolutions et les a toutes soutenues ;
- égalité de genre et de rémunération : le sujet a fait l'objet d'une attention accrue. Amundi a voté sur 16 de ces résolutions, reflétant les préoccupations persistantes des actionnaires concernant les pratiques de rémunération équitables et la divulgation des écarts de rémunération potentiels. Malgré cette augmentation de l'activité, le soutien moyen reçu par ces résolutions est passé de 33 à 23 %²⁸ ;

Il convient également de noter que les résolutions d'actionnaires à caractère social sont confrontées à un recul global du soutien des actionnaires, en partie dû à la montée des campagnes « anti-ESG », qui remettent, par exemple, en question la priorité accordée aux initiatives DEI.

Gros plan : Thèmes émergents des résolutions d'actionnaires

L'intelligence artificielle (IA) est devenue un sujet plus fréquent dans les résolutions d'actionnaires déposées aux AG des entreprises américaines pendant la saison de vote 2024 :

- l'American Federation of Labour and Congress of Industrial Organizations (« AFL-CIO »), une fédération de 60 syndicats nationaux et internationaux, a déposé une résolution exigeant une plus grande transparence sur l'IA aux AG de plusieurs entreprises de divertissement. Amundi a soutenu la demande de publication d'un rapport de transparence sur l'IA expliquant comment l'IA est utilisée, comment elle est supervisée par le conseil et si des directives éthiques ont été adoptées. Cette publication est jugée comme bénéfique pour les actionnaires compte tenu du champ d'activité actuel de ces entreprises ;
- les auteurs des résolutions se sont également concentrés sur la gouvernance de l'IA. Ainsi, les syndicats ont demandé à une société de biens de consommation non essentiels la mise en place d'un nouveau comité d'administrateurs indépendants sur l'IA pour traiter les questions liées aux droits de l'homme (9,7 % de POUR) tandis qu'une résolution déposée à une société de technologie demandait à l'entreprise de clarifier la responsabilité et la supervision des comités du conseil en matière d'IA ;
- trois entreprises ont reçu des résolutions demandant qu'elles publient un rapport sur les risques de mésinformation et de désinformation résultant de l'IA, recevant respectivement 18,5 %, 16,7 % et 18,7 % de soutien ;
- une résolution d'une société de soins de santé demandait un rapport sur l'utilisation et la surveillance de l'IA dans les activités, une première dans le secteur de la santé. La résolution a été retirée après un engagement de la société.

28. [2024 Proxy Season Review: Corporate Resilience in a Polarized Landscape – The Conference Board.](#)

Tableau : Votes marquants relatifs aux questions sociales

Société	Auteur de la résolution	Résolution	Vote d'Amundi	Raison	Résultats de l'AG 2024
Société A Pays : États-Unis Secteur : Divertissement	Actionnaire	Rapport sur l'utilisation de l'intelligence artificielle	POUR	Compte tenu de l'ampleur des activités de la société, un contrôle supplémentaire de l'utilisation de l'intelligence artificielle serait bénéfique pour les actionnaires afin de s'assurer de la bonne gestion des risques. Nous considérons donc que cette résolution est dans l'intérêt des actionnaires.	43,1 % de soutien – rejetée
Société B Pays : États-Unis Secteur : Services publics	Actionnaire	Communiquer la matrice des compétences et de la diversité du conseil	POUR	Des informations supplémentaires seraient utiles aux actionnaires pour comprendre comment cette question est gérée par la société.	40,6 % de soutien – rejetée

9. Co-dépôt de résolutions d'actionnaires

Amundi considère le co-dépôt de résolutions d'actionnaires comme un outil puissant d'escalade de l'engagement pour défendre des pratiques responsables et maximiser notre impact. D'après notre expérience, le co-dépôt de résolutions d'actionnaires constitue une technique de participation efficace pour favoriser le changement dans les entreprises lorsque le dialogue a échoué et/ou que le désinvestissement n'est pas une option possible. Les résolutions d'actionnaires constituent

un mécanisme efficace pour mettre en évidence des questions persistantes ou émergentes, comme les objectifs d'émissions de GES, la prise en compte des risques liés aux actifs échoués (stranded assets), les droits numériques, les conditions de travail ou la résistance aux antimicrobiens (RAM), considérée comme l'une des menaces sanitaires les plus importantes. Nous avons co-déposé les résolutions suivantes en 2024 :





Tableau : résolutions d'actionnaires co-déposées par Amundi en 2024

Société	Résolution	Rôle d'Amundi	Résultats de l'AG 2024
Société A Pays : États-Unis Secteur : Commerce de détail	Thème : Conditions de travail – liberté d'association et droit de négociation collective Résolution demandant à la société de commander une évaluation indépendante de son respect des politiques et pratiques en matière de liberté d'association.	Co-déposant	31,8 % de soutien – rejetée
Société B Pays : États-Unis Secteur : Commerce de détail	Thème : Conditions de travail – santé et sécurité Résolution demandant à la société de commander un audit par un tiers et de publier un rapport sur les conditions de travail en entrepôt.	Co-déposant	31,2 % de soutien – rejetée
Société C Pays : États-Unis Secteur : Services de communication	Thème : Responsabilité des produits – Droits numériques Rapport sur les risques pour les droits de l'homme liés à la prolifération des discours de haine, de la désinformation et des incitations à la violence perpétrés sur ses plateformes Instagram et Facebook.	Co-déposant	5,5 % de soutien – rejetée
Société D Pays : Royaume-Uni Secteur : Pétrole, gaz et combustibles	Aligner les émissions de GES à moyen terme liées à l'utilisation de ses produits énergétiques (scope 3) sur l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat.	Co-déposant	18,6 % de soutien – rejetée
Société E Pays : États-Unis Secteur : Services aux consommateurs	Thème : Santé publique – RAM Demander à la société de mettre en place une politique en vue de respecter les directives de l'Organisation mondiale de la santé relatives à l'utilisation des micro-organismes importants sur le plan médical.	Co-déposant	12,3 % de soutien – rejetée

10. Statut 2024 des études de cas du rapport 2023

Tableau : Situation à la fin de 2024 des sociétés avec lesquelles nous avons dialogué en 2023 (selon les études de cas du rapport de vote 2023)

Company	Préoccupation et vote de l'AG 2023	Situation en 2024	Actions en 2024	Résultats de l'AG 2024
Société A Pays : États-Unis Secteur : Logiciels et services	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de critères ESG pertinents dans la rémunération variable. - Vote contre : - le rapport de rémunération ; - plusieurs membres du comité de rémunération réélus qui ont été tenus pour responsables. 	➡	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun progrès constaté. - La société a été informée de nos décisions de vote. Aucune réponse de la société. <p>Vote contre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le rapport de rémunération ; - plusieurs membres du comité de rémunération candidats à leur réélection. 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du niveau d'opposition (de 11 % à 15 % en 2024) sur le rapport de rémunération et sur la réélection des présidentes du comité de rémunération (de 7 % à 9 %), alors que les agences de conseil en vote recommandaient de voter POUR.
Société B Pays : Mexique Secteur : Banques	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'indépendance du comité : le comité de nomination était composé de moins de 50 % de membres indépendants et un dirigeant (PDG) siège au comité. <p>Vote contre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - candidat non indépendant du comité de nomination. 	➡	<ul style="list-style-type: none"> - Le niveau d'indépendance du comité de nomination a augmenté pour atteindre 50 %. Cependant, le dirigeant (PDG) reste membre du comité. - La société a pris acte de nos préoccupations lors d'une discussion. <p>Vote contre le candidat dirigeant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 5,3 % d'opposition pour le candidat dirigeant - adoptée
Société C Pays : Belgique Secteur : Distribution et vente au détail de biens de consommation non essentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'indépendance du conseil et du comité d'audit. <p>Vote contre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aucune réélection pertinente à cibler, c'est-à-dire aucun membre non indépendant. Cependant, nous avons fait part de nos préoccupations à cet égard lors d'un engagement. 	➡	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun progrès constaté. - Le niveau d'indépendance du conseil reste insuffisant. Le comité d'audit était également composé de moins de 66,7 % d'administrateurs indépendants. <p>Vote contre les membres non indépendants du conseil lors de leur réélection.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1,4 à 9,7 % d'opposition pour les candidats ciblés.
Société D Pays : République tchèque Secteur : Services publics	<ul style="list-style-type: none"> - Le niveau du dividende n'était pas dans l'intérêt à long terme des actionnaires. <p>Vote contre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la résolution relative à l'affectation du résultat. 	⬆	<ul style="list-style-type: none"> - La résolution relative aux dividendes est conforme à nos attentes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Non communiqués - Résolutions adoptées
Société E Pays : États-Unis Secteur : Matériaux	<ul style="list-style-type: none"> - En 2023, Amundi a déposé une résolution d'actionnaires lors de l'AG de la société, appelant celle-ci à fixer des objectifs intermédiaires appropriés de réduction des émissions de GES, conformément à l'Accord de Paris, soutenus par une stratégie de décarbonation solide. De plus, la société a été inscrite sur notre liste de surveillance des entreprises que nous considérons comme très en retard en matière de performance climatique. <p>Vote contre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réélection de tous les membres du conseil candidats à leur réélection 	⬆	<ul style="list-style-type: none"> - Lors d'une réunion en présentiel avec la direction fin 2024, Amundi a réitéré les différentes mesures qui devraient être prises. La société étant toujours en cours de validation par la SBTi, nous restons optimistes quant à la possibilité de constater des améliorations d'ici 2025. - Aucun vote contre en raison de pratiques climatiques insuffisantes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'opposition significative sur l'une des résolutions. - 0,2 à 4,3 % d'opposition à l'élection des candidats

<p>Société F Pays : États-Unis Secteur : Semi-conducteurs et équipements à semi-conducteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de diversité de genre au sein du conseil. - Question soulevée lors de l'AG. La société a pris note de ces préoccupations. <p>Vote contre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le président du comité de nomination, qui est tenu responsable. 		<ul style="list-style-type: none"> - En 2024, le conseil a atteint un niveau de diversité de genre de 33 %, conformément aux attentes de la politique de vote d'Amundi. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'opposition significative sur l'une des résolutions. - 0,1 à 9,8 % d'opposition pour les candidats.
<p>Société G Pays : États-Unis Secteur : Distribution et vente au détail de biens de consommation non essentiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de critères ESG pertinents dans la rémunération variable. <p>Vote contre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le rapport de rémunération ; - les membres du comité de rémunération qui ont été tenus responsables. 		<ul style="list-style-type: none"> - Aucun progrès constaté. - La société a été informée de nos décisions de vote. Aucune réponse de la société. <p>Vote contre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le rapport de rémunération ; - les membres du comité des rémunérations qui ont été tenus pour responsables. 	<ul style="list-style-type: none"> - 7,3 % d'opposition pour le rapport de rémunération. - Adopté. - 1 à 4,1 % d'opposition pour les candidats.
<p>Société H Pays : Danemark Secteur : Transport</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En 2023, aucun KPI climatique n'était pris en compte dans la rémunération du PDG. <p>Vote contre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le rapport de rémunération ; - les membres du comité de rémunération qui ont été tenus responsables. 		<ul style="list-style-type: none"> - Absence de critères climatiques pertinents et quantifiables dans la rémunération variable. - La société a réaffirmé l'existence de critères climatiques sous-jacents, mais Amundi estime que les informations fournies sont insuffisantes. <p>Vote contre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le rapport de rémunération ; - les membres du comité de rémunération candidats à leur réélection et qui ont été tenus pour responsables. - Une réunion est prévue en février 2025 pour discuter de cette question. 	<ul style="list-style-type: none"> - Non communiqués - Résolutions adoptées
<p>Société I Pays : Belgique Secteur : Matériaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En 2023, Amundi a critiqué le fait qu'aucun critère de performance n'ait été associé à la prime exceptionnelle en espèces accordée au PDG. Nous avons également remis en question le montant de cette prime (12 millions d'euros) par rapport aux pratiques du marché dans cette région. <p>Vote contre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le rapport de rémunération ; - les attributions du plan d'options sur actions 		<ul style="list-style-type: none"> - La société n'a pas fourni suffisamment d'informations pour permettre aux actionnaires d'évaluer le caractère adéquat de la rémunération des dirigeants. La structure de la rémunération des dirigeants est jugée inadéquate. La rémunération est jugée excessive par rapport à celle de pairs. - La société a été informée de nos décisions de vote. Aucune réponse de la société. <p>Vote contre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le rapport de rémunération ; - les membres du comité de rémunération candidats à leur réélection et qui ont été tenus pour responsables. 	<ul style="list-style-type: none"> - 12,1 % d'opposition pour le rapport de rémunération – adopté - 16 % d'opposition pour le candidat – adoptée

11. Statistiques des votes Amundi 2024

10.1 Statistiques de vote pour 2024 – Une vue globale

Statistiques globales	2021	2022	2023	2024
Nombre de Compagnies	4 008	7 554	7 751	7 703
Nombre d'Assemblées Générales	7 309	10 208	10 357	10 515
% d'Assemblées Générales avec au moins un vote « Against Management »	64 %	69 %	69 %	69 %
Nombre de Résolutions	77 631	107 297	109 972	109 630
% de Résolutions votées « Against management » (*)	20 %	21 %	24 %	26 %
Votes Contre le Management	2021	2022	2023	2024
Nombre de résolutions votées « contre la direction »	15 303	22 550	26 459	27 943
Nombre de résolutions votées « Against Management »				
Structure des Conseils	20 %	24 %	29 %	31 %
Rémunérations	45 %	38 %	37 %	40 %
Opérations sur Capital	21 %	20 %	21 %	21 %
Dividendes	N/A	7 %	7 %	9 %
Résolutions d'actionnaires	32 %	35 %	38 %	34 %
Autres	8 %	8 %	9 %	11 %
Votes en faveur des Résolutions d'actionnaires	2021	2022	2023	2024
Nombre de Résolutions d'actionnaires	2 261	2 730	2 862	3 350
% de votes en faveur des Résolutions d'actionnaires	77 %	68 %	64 %	66 %
% au sein de chaque thème				
Climat	86 %	87 %	88 %	82 %
Social / Santé / Droits humains	83 %	81 %	83 %	81 %
Résolutions reclassées selon la thématique E, S ou G.	2021	2022	2023	2024
Environnement / Climat	196	277	292	303
Social	7 398	9 003	10 294	9 184
Gouvernance	70 037	98 017	99 386	100 143

Source : Amundi Asset Management

10.2 Répartition par entités du Groupe Amundi

Amundi Asset Management

Statistiques globales	Voté
Nombre de Compagnies	5 775
Nombre d'Assemblées Générales	7 620
% d'Assemblées Générales avec au moins un vote « Against Management »	69 %
Nombre de Résolutions	84 988
% de Résolutions votées « Against management » (*)	25 %
Votes Contre le Management	Voté
Nombre de résolutions votées « Against Management »	20 735
Répartition des votes "Against Management"	Voté
Structure des Conseils	63 %
Rémunérations	16 %
Opérations sur Capital	8 %
Dividendes	1 %
Résolutions d'actionnaires	4 %
Autres	8 %
% des votes "Against Management" au sein de chaque catégorie	Voté
Structure des Conseils	30 %
Rémunérations	3 7%
Opérations sur Capital	1 9%
Dividendes	7 %
Résolutions d'actionnaires (*)	3 6%
Autres	10 %
Votes en faveur des Résolutions d'actionnaires	Voté
Nombre de Résolutions d'actionnaires	2 795
% de votes en faveur des Résolutions d'actionnaires	65 %
% au sein de chaque thème	Voté
Rémunérations	64 %
Gouvernance	94 %
Structure des Conseils	5 8%
Climat	81 %
Environnement	57 %
Social / Santé / Droits humains	81 %
Autres	67 %
Résolutions reclassées selon la thématique E, S ou G.	Voté
Environnement / Climat	287
Social	6 821
Gouvernance	77 880
Instructions	Voté
Pour	62 977 (74 %)
Contre	20 719 (24 %)
Abstention	1 292 (2 %)
Nombre d'Assemblées Générales par Continent	Voté
Afrique	100 %
Amériques	99 %
Asie	100 %
Europe	99 %
Océanie	100 %

(*)hormis les résolutions d'actionnaires pour lesquelles le management n'a pas donné de recommandation

Amundi Autriche

Statistiques globales	Voté
Nombre de Compagnies	518
Nombre d'Assemblées Générales	557
% d'Assemblées Générales avec au moins un vote « Against Management »	76 %
Nombre de Résolutions	8 078
% de Résolutions votées « Against management » (*)	24 %
Votes Contre le Management	Voté
Nombre de résolutions votées « Against Management »	1 952
Répartition des votes "Against Management"	Voté
Structure des Conseils	64 %
Rémunérations	17 %
Opérations sur Capital	3 %
Dividendes	0 %
Résolutions d'actionnaires	9 %
Autres	6 %
% des votes "Against Management" au sein de chaque catégorie	Voté
Structure des Conseils	28 %
Rémunérations	29 %
Opérations sur Capital	9 %
Dividendes	2 %
Résolutions d'actionnaires (*)	58 %
Autres	10 %
Votes en faveur des Résolutions d'actionnaires	Voté
Nombre de Résolutions d'actionnaires	333
% de votes en faveur des Résolutions d'actionnaires	61 %
% au sein de chaque thème	Voté
Rémunérations	77 %
Gouvernance	96 %
Structure des Conseils	28 %
Climat	85 %
Environnement	92 %
Social / Santé / Droits humains	72 %
Autres	40 %
Résolutions reclassées selon la thématique E, S ou G.	Voté
Environnement / Climat	75
Social	1 053
Gouvernance	6 950
Instructions	Voté
Pour	6 157 (76 %)
Contre	1 905 (24 %)
Abstention	16 (0 %)
Nombre d'Assemblées Générales par Continent	Voted
Afrique	100 %
Amériques	100 %
Asie	100 %
Europe	92 %
Océanie	100 %

(*) hormis les résolutions d'actionnaires pour lesquelles le management n'a pas donné de recommandation

Amundi Deutschland

Statistiques globales	Voté
Nombre de Compagnies	626
Nombre d'Assemblées Générales	670
% d'Assemblées Générales avec au moins un vote « Against Management »	78 %
Nombre de Résolutions	9 761
% de Résolutions votées « Against management » (*)	26 %
Votes Contre le Management	Voté
Nombre de résolutions votées « Against Management »	2 570
Répartition des votes "Against Management"	Voté
Structure des Conseils	65 %
Rémunérations	16 %
Opérations sur Capital	4 %
Dividendes	1 %
Résolutions d'actionnaires	9 %
Autres	6%
% des votes "Against Management" au sein de chaque catégorie	Voté
Structure des Conseils	31 %
Rémunérations	30 %
Opérations sur Capital	11 %
Dividendes	6 %
Résolutions d'actionnaires (*)	6 7%
Autres	11 %
Votes en faveur des Résolutions d'actionnaires	Voté
Nombre de Résolutions d'actionnaires	348
% de votes en faveur des Résolutions d'actionnaires	69 %
% au sein de chaque thème	Voté
Rémunérations	77 %
Gouvernance	91 %
Structure des Conseils	42 %
Climat	87 %
Environnement	95 %
Social / Santé / Droits humains	78 %
Autres	39 %
Résolutions reclassées selon la thématique E, S ou G.	Voté
Environnement / Climat	101
Social	1 228
Gouvernance	8 432
Instructions	Voté
Pour	7 283 (75 %)
Contre	2 419 (25 %)
Abstention	59 (1 %)
Nombre d'Assemblées Générales par Continent	Voté
Afrique	100 %
Amériques	100 %
Asie	100 %
Europe	99 %
Océanie	100 %

(*) hormis les résolutions d'actionnaires pour lesquelles le management n'a pas donné de recommandation

Amundi Iberia

Statistiques globales	Voté
Nombre de Compagnies	716
Nombre d'Assemblées Générales	752
% d'Assemblées Générales avec au moins un vote « Against Management »	87 %
Nombre de Résolutions	10 500
% de Résolutions votées « Against management » (*)	39 %
Votes Contre le Management	Voté
Nombre de résolutions votées « Against Management »	4 071
Répartition des votes "Against Management"	Voté
Structure des Conseils	69 %
Rémunérations	14 %
Opérations sur Capital	1 %
Dividendes	0 %
Résolutions d'actionnaires	9 %
Autres	7 %
% des votes "Against Management" au sein de chaque catégorie	Voté
Structure des Conseils	43 %
Rémunérations	43 %
Opérations sur Capital	10 %
Dividendes	2 %
Résolutions d'actionnaires (*)	68 %
Autres	21 %
Votes en faveur des Résolutions d'actionnaires	Voté
Nombre de Résolutions d'actionnaires	592
% de votes en faveur des Résolutions d'actionnaires	70 %
% au sein de chaque thème	Voté
Rémunérations	79 %
Gouvernance	95 %
Structure des Conseils	46 %
Climat	85 %
Environnement	97 %
Social / Santé / Droits humains	80 %
Autres	29 %
Résolutions reclassées selon la thématique E, S ou G.	Voté
Environnement / Climat	161
Social	1 361
Gouvernance	8 978
Instructions	Voté
Pour	6 617 (63 %)
Contre	3 860 (37 %)
Abstention	23 (0 %)
Nombre d'Assemblées Générales par Continent	Voté
Afrique	100 %
Amériques	100 %
Asie	100 %
Europe	99 %
Océanie	100 %

(*) hormis les résolutions d'actionnaires pour lesquelles le management n'a pas donné de recommandation

Amundi Immobilier

Statistiques globales		Voté
Nombre de Compagnies		1
Nombre d'Assemblées Générales		1
% d'Assemblées Générales avec au moins un vote « Against Management »		100 %
Nombre de Résolutions		28
% de Résolutions votées « Against management » (*)		50 %
Votes Contre le Management		Voté
Nombre de résolutions votées « Against Management »		14
Répartition des votes "Against Management"		Voté
Structure des Conseils		36 %
Rémunérations		14 %
Opérations sur Capital		50 %
Dividendes		0 %
Résolutions d'actionnaires (*)		0 %
Autres		0 %
% des votes "Against Management" au sein de chaque catégorie		Voté
Structure des Conseils		100 %
Rémunérations		33 %
Opérations sur Capital		58 %
Dividendes		0 %
Résolutions d'actionnaires (*)		n.a
Autres		0 %
Votes en faveur des Résolutions d'actionnaires		Voté
Nombre de Résolutions d'actionnaires		0
% de votes en faveur des Résolutions d'actionnaires		n.a
% au sein de chaque thème		Voté
Rémunérations		n.a
Gouvernance		n.a
Structure des Conseils		n.a
Climat		n.a
Environnement		n.a
Social / Santé / Droits humains		n.a
Autres		n.a
Résolutions reclassées selon la thématique E, S ou G.		Voté
Environnement / Climat		0
Social		4
Gouvernance		24
Instructions		Voté
Pour		14 (50 %)
Contre		14 (50 %)
Abstention		0 (0 %)
Nombre d'Assemblées Générales par Continent		Voté
Europe		100 %

(*) hormis les résolutions d'actionnaires pour lesquelles le management n'a pas donné de recommandation

n.a. signifie non applicable

Amundi Irlande

Statistiques globales		Voté
Nombre de Compagnies		2 605
Nombre d'Assemblées Générales		3 101
% d'Assemblées Générales avec au moins un vote « Against Management »		74 %
Nombre de Résolutions		36 493
% de Résolutions votées « Against management » (*)		29 %
Votes Contre le Management		Voté
Nombre de résolutions votées « Against Management »		10 556
Répartition des votes "Against Management"		Voté
Structure des Conseils		66 %
Rémunérations		16 %
Opérations sur Capital		4 %
Dividendes		1 %
Résolutions d'actionnaires		5 %
Autres		8 %
% des votes "Against Management" au sein de chaque catégorie		Voté
Structure des Conseils		34 %
Rémunérations		40 %
Opérations sur Capital		16 %
Dividendes		9 %
Résolutions d'actionnaires (*)		53 %
Autres		13 %
Votes en faveur des Résolutions d'actionnaires		Voté
Nombre de Résolutions d'actionnaires		1 233
% de votes en faveur des Résolutions d'actionnaires		66 %
% au sein de chaque thème		Voté
Rémunérations		75 %
Gouvernance		94 %
Structure des Conseils		50 %
Climat		81 %
Environnement		67 %
Social / Santé / Droits humains		81 %
Autres		64 %
Résolutions reclassées selon la thématique E, S ou G.		Voté
Environnement / Climat		257
Social		3 649
Gouvernance		32 587
Instructions		Voté
Pour		25 456 (70 %)
Contre		3 860 (37 %)
Abstention		23 (0 %)
Nombre d'Assemblées Générales par Continent		Voté
Afrique		100 %
Amérique		100 %
Asie		100 %
Europe		99 %
Océanie		100 %

(*) hormis les résolutions d'actionnaires pour lesquelles le management n'a pas donné de recommandation

Amundi Luxembourg

Statistiques globales	Voté
Nombre de Compagnies	4 713
Nombre d'Assemblées Générales	7 053
% d'Assemblées Générales avec au moins un vote « Against Management »	67 %
Nombre de Résolutions	76 268
% de Résolutions votées « Against management » (*)	24 %
Votes Contre le Management	Voté
Nombre de résolutions votées « Against Management »	18 070
Répartition des votes "Against Management"	Voté
Structure des Conseils	57 %
Rémunérations	18 %
Opérations sur Capital	9 %
Dividendes	2 %
Résolutions d'actionnaires	4 %
Autres	11 %
% des votes "Against Management" au sein de chaque catégorie	Voté
Structure des Conseils	31 %
Rémunérations	36 %
Opérations sur Capital	17 %
Dividendes	10 %
Résolutions d'actionnaires (*)	35 %
Autres	10 %
Votes en faveur des Résolutions d'actionnaires	Voté
Nombre de Résolutions d'actionnaires	2 640
% de votes en faveur des Résolutions d'actionnaires	69 %
% au sein de chaque thème	Voté
Rémunérations	72 %
Gouvernance	94 %
Structure des Conseils	61 %
Climat	82 %
Environnement	63 %
Social / Santé / Droits humains	82 %
Autres	75 %
Résolutions reclassées selon la thématique E, S ou G.	Voté
Environnement / Climat	252
Social	6 684
Gouvernance	69 332
Instructions	Voté
Pour	56 819 (74 %)
Contre	17 911 (23 %)
Abstention	1 538 (2 %)
Nombre d'Assemblées Générales par Continent	Voté
Afrique	89 %
Amériques	98 %
Asie	99 %
Europe	98 %
Océanie	100 %

(*) hormis les résolutions d'actionnaires pour lesquelles le management n'a pas donné de recommandation

Amundi Sgr

Statistiques globales	Voté
Nombre de Compagnies	1 030
Nombre d'Assemblées Générales	1 239
% d'Assemblées Générales avec au moins un vote « Against Management »	73 %
Nombre de Résolutions	15 488
% de Résolutions votées « Against management » (*)	26 %
Votes Contre le Management	Voté
Nombre de résolutions votées « Against Management »	3 975
Répartition des votes "Against Management"	Voté
Structure des Conseils	61 %
Rémunérations	17 %
Opérations sur Capital	6 %
Dividendes	1 %
Résolutions d'actionnaires	7 %
Autres	8 %
% des votes "Against Management" au sein de chaque catégorie	Voté
Structure des Conseils	30 %
Rémunérations	35 %
Opérations sur Capital	16 %
Dividendes	6 %
Résolutions d'actionnaires (*)	57 %
Autres	12 %
Votes en faveur des Résolutions d'actionnaires	Voté
Nombre de Résolutions d'actionnaires	686
% de votes en faveur des Résolutions d'actionnaires	68 %
% au sein de chaque thème	Voté
Rémunérations	83 %
Gouvernance	91 %
Structure des Conseils	58 %
Climat	83 %
Environnement	84 %
Social / Santé / Droits humains	82 %
Autres	57 %
Résolutions reclassées selon la thématique E, S ou G.	Voté
Environnement / Climat	129
Social	1 727
Gouvernance	13 632
Instructions	Voté
Pour	11 344 (73 %)
Contre	3 828 (25 %)
Abstention	316 (2 %)
Nombre d'Assemblées Générales par Continent	Voté
Afrique	71 %
Amériques	100 %
Asie	99 %
Europe	98 %
Océanie	100 %

(*) hormis les résolutions d'actionnaires pour lesquelles le management n'a pas donné de recommandation

Amundi France

Statistiques globales	Voté
Nombre de Compagnies	102
Nombre d'Assemblées Générales	103
% d'Assemblées Générales avec au moins un vote « Against Management »	82 %
Nombre de Résolutions	1 044
% de Résolutions votées « Against management » (*)	34 %
Votes Contre le Management	Voté
Nombre de résolutions votées « Against Management »	352
Répartition des votes "Against Management"	Voté
Structure des Conseils	62 %
Rémunérations	20 %
Opérations sur Capital	4 %
Dividendes	0 %
Résolutions d'actionnaires	8 %
Autres	6 %
% des votes "Against Management" au sein de chaque catégorie	Voté
Structure des Conseils	36 %
Rémunérations	38 %
Opérations sur Capital	16 %
Dividendes	6 %
Résolutions d'actionnaires (*)	71 %
Autres	18 %
Votes en faveur des Résolutions d'actionnaires	Voté
Nombre de Résolutions d'actionnaires	38
% de votes en faveur des Résolutions d'actionnaires	71 %
% au sein de chaque thème	Voté
Rémunérations	100 %
Gouvernance	100 %
Structure des Conseils	0 %
Climat	100 %
Environnement	60 %
Social / Santé / Droits humains	89 %
Autres	50 %
Résolutions reclassées selon la thématique E, S ou G.	Voté
Environnement / Climat	14
Social	175
Gouvernance	855
Instructions	Voté
Pour	703 (67 %)
Contre	341 (33 %)
Abstention	0 (0 %)
Nombre d'Assemblées Générales par Continent	Voté
Amériques	100 %
Asie	100 %
Europe	96 %
Océanie	100 %

(*) hormis les résolutions d'actionnaires pour lesquelles le management n'a pas donné de recommandation

BFT IM

Statistiques globales	Voté
Nombre de Compagnies	531
Nombre d'Assemblées Générales	584
% d'Assemblées Générales avec au moins un vote « Against Management »	75 %
Nombre de Résolutions	9 790
% de Résolutions votées « Against management » (*)	23 %
Votes Contre le Management	Voté
Nombre de résolutions votées « Against Management »	2 265
Répartition des votes "Against Management"	Voté
Structure des Conseils	39 %
Rémunérations	32 %
Opérations sur Capital	20 %
Dividendes	1 %
Résolutions d'actionnaires	1 %
Autres	7 %
% des votes "Against Management" au sein de chaque catégorie	Voté
Structure des Conseils	28 %
Rémunérations	34 %
Opérations sur Capital	27 %
Dividendes	4 %
Résolutions d'actionnaires (*)	39 %
Autres	7 %
Votes en faveur des Résolutions d'actionnaires	Voté
Nombre de Résolutions d'actionnaires	143
% de votes en faveur des Résolutions d'actionnaires	58 %
% au sein de chaque thème	Voté
Rémunérations	40 %
Gouvernance	100 %
Structure des Conseils	55 %
Climat	83 %
Environnement	100 %
Social / Santé / Droits humains	76 %
Autres	49 %
Résolutions reclassées selon la thématique E, S ou G.	Voté
Environnement / Climat	18
Social	1 823
Gouvernance	7 949
Instructions	Voté
pour	7 492 (77 %)
Contre	2 232 (23 %)
Abstention	66 (1 %)
Nombre d'Assemblées Générales par Continent	Voted
Amériques	100 %
Asie	100 %
Europe	99 %
Océanie	100 %

(*) hormis les résolutions d'actionnaires pour lesquelles le management n'a pas donné de recommandation

CPR AM

Statistiques globales	Voté
Nombre de Compagnies	1 461
Nombre d'Assemblées Générales	1 712
% d'Assemblées Générales avec au moins un vote « Against Management »	75 %
Nombre de Résolutions	22 529
% de Résolutions votées « Against management » (*)	26 %
Votes Contre le Management	Voté
Nombre de résolutions votées « Against Management »	5 768
Répartition des votes "Against Management"	Voté
Structure des Conseils	60 %
Rémunérations	19 %
Opérations sur Capital	7 %
Dividendes	2 %
Résolutions d'actionnaires	5 %
Autres	7 %
% des votes "Against Management" au sein de chaque catégorie	Voté
Structure des Conseils	31 %
Rémunérations	34 %
Opérations sur Capital	18 %
Dividendes	10 %
Résolutions d'actionnaires (*)	56 %
Autres	10 %
Votes en faveur des Résolutions d'actionnaires	Voté
Nombre de Résolutions d'actionnaires	647
% de votes en faveur des Résolutions d'actionnaires	64 %
% au sein de chaque thème	Voté
Rémunérations	79 %
Gouvernance	93 %
Structure des Conseils	44 %
Climat	80 %
Environnement	75 %
Social / Santé / Droits humains	81 %
Autres	55 %
Résolutions reclassées selon la thématique E, S ou G.	Voté
Environnement / Climat	139
Social	2 783
Gouvernance	19 607
Instructions	Voté
Pour	16 655 (74 %)
Contre	5 600 (25 %)
Abstention	274 (1 %)
Nombre d'Assemblées Générales par Continent	Voté
Afrique	100 %
Amériques	99 %
Asie	99 %
Europe	98 %
Océanie	100 %

(*) hormis les résolutions d'actionnaires pour lesquelles le management n'a pas donné de recommandation

Sabadell Asset Management

Statistiques globales	Voté
Nombre de Compagnies	852
Nombre d'Assemblées Générales	1 009
% d'Assemblées Générales avec au moins un vote « Against Management »	72 %
Nombre de Résolutions	13 677
% de Résolutions votées « Against management » (*)	26 %
Votes Contre le Management	Voté
Nombre de résolutions votées « Against Management »	3 591
Répartition des votes "Against Management"	Voté
Structure des Conseils	64 %
Rémunérations	14 %
Opérations sur Capital	5 %
Dividendes	1 %
Résolutions d'actionnaires	9 %
Autres	8 %
% des votes "Against Management" au sein de chaque catégorie	Voté
Structure des Conseils	31 %
Rémunérations	31 %
Opérations sur Capital	14 %
Dividendes	7 %
Résolutions d'actionnaires (*)	58 %
Autres	12 %
Votes en faveur des Résolutions d'actionnaires	Voté
Nombre de Résolutions d'actionnaires	569
% de votes en faveur des Résolutions d'actionnaires	66 %
% au sein de chaque thème	Voté
Rémunérations	79 %
Gouvernance	95 %
Structure des Conseils	42 %
Climat	83 %
Environnement	79 %
Social / Santé / Droits humains	78 %
Autres	50 %
Résolutions reclassées selon la thématique E, S ou G.	Voté
Environnement / Climat	144
Social	1 438
Gouvernance	12 095
Instructions	Voté
Pour	10 135 (74 %)
Contre	3 404 (25 %)
Abstention	138 (1 %)
Nombre d'Assemblées Générales par Continent	Voted
Afrique	100 %
Aériques	91 %
Asie	100 %
Europe	100 %
Océanie	100 %

(*) hormis les résolutions d'actionnaires pour lesquelles le management n'a pas donné de recommandation

Société Générale Gestion

Statistiques globales	Voté
Nombre de Compagnies	1 017
Nombre d'Assemblées Générales	1 087
% d'Assemblées Générales avec au moins un vote « Against Management »	78 %
Nombre de Résolutions	16 452
% de Résolutions votées « Against management » (*)	26 %
Votes Contre le Management	Voté
Nombre de résolutions votées « Against Management »	4 292
Répartition des votes "Against Management"	Voté
Structure des Conseils	58 %
Rémunérations	21 %
Opérations sur Capital	8 %
Dividendes	0 %
Résolutions d'actionnaires	6 %
Autres	7 %
% des votes "Against Management" au sein de chaque catégorie	Voté
Structure des Conseils	30 %
Rémunérations	36 %
Opérations sur Capital	18 %
Dividendes	3 %
Résolutions d'actionnaires (*)	56 %
Autres	11 %
Votes en faveur des Résolutions d'actionnaires	Voté
Nombre de Résolutions d'actionnaires	528
% de votes en faveur des Résolutions d'actionnaires	62 %
% au sein de chaque thème	Voté
Rémunérations	74 %
Gouvernance	90 %
Structure des Conseils	47 %
Climat	80 %
Environnement	73 %
Social / Santé / Droits humains	78 %
Autres	40 %
Résolutions reclassées selon la thématique E, S ou G.	Voté
Environnement / Climat	137
Social	2 357
Gouvernance	13 958
Instructions	Voté
Pour	12 193 (74 %)
Contre	4 134 (25 %)
Abstention	125 (1 %)
Nombre d'Assemblées Générales par Continent	Voté
Afrique	100 %
Amériques	100 %
Asie	100 %
Europe	99 %
Océanie	100 %

(*) hormis les résolutions d'actionnaires pour lesquelles le management n'a pas donné de recommandation

Ce document n'est pas destiné aux citoyens ou résidents des États-Unis d'Amérique ou à toute « U.S. Person », telle que ce terme est défini dans le règlement S de la SEC en vertu du U.S. Securities Act de 1933.

Ce document est communiqué uniquement à titre informatif et ne constitue ni une offre d'achat, ni un conseil en investissement, ni une sollicitation de vente d'un produit. Ce matériel ne constitue ni un contrat ni un engagement d'aucune sorte.

Les informations contenues dans ce document sont communiquées sans tenir compte des objectifs d'investissement spécifiques, de la situation financière ou des besoins particuliers d'un investisseur particulier.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties : bien qu'elles aient été préparées sur la base de sources qu'Amundi considère comme fiables, elles sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Les informations restent inévitablement incomplètes, basées sur des données établies à un moment précis et peuvent changer.

Toutes les marques et tous les logos utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait découler de l'utilisation des informations contenues dans ce matériel. Amundi ne peut en aucun cas être tenu responsable de toute décision ou investissement effectué sur la base de ces informations.

L'investissement comporte des risques. Les performances passées et les simulations basées sur celles-ci ne garantissent pas les résultats futurs, ni ne sont des indicateurs fiables des performances futures. Les informations contenues dans ce document ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'accord écrit préalable d'Amundi, à toute tierce personne ou entité dans tout pays ou juridiction qui soumettrait Amundi ou l'un de ses produits à des exigences d'enregistrement dans ces juridictions ou lorsqu'elles pourraient être considérées comme illégales.

Les informations contenues dans ce document sont réputées exactes en date de février 2025.

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers - sous le n° GP 04000036.

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France.

Adresse postale : 90 boulevard Pasteur, CS 21564, 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél : +33 (0)1 76 33 30 30 - Site internet: www.amundi.com - Siren n° 437 574 452 RCS Paris - Siret n° 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° d'identification TVA FR58437574452.

Amundi
Investment Solutions

La confiance, ça se mérite